



L'OBSERVATOIRE

6^e édition - Février 2023



La santé
au travail



L'OBSERVATOIRE

6^e édition - Février 2023

La santé au travail.

L'entreprise est un territoire de santé et la qualité de vie au travail est un déterminant de la santé globale des travailleurs, quels que soient leurs statuts.

Le 4^e Plan Santé au travail (2021-2025) reconnaît les organismes complémentaires comme des acteurs de la prévention au travail et les négociations sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires ont mis en avant le rôle que les assurances complémentaires sont amenées à jouer en matière de prévoyance, et ce d'autant plus si l'âge légal de départ en retraite est reporté.

Aussi la Mutualité Française consacre la 6^e édition de son Observatoire à la santé au travail, au moment où la loi du 2 août 2021 (entrée en vigueur le 31 mars 2022) visant à renforcer la prévention en santé au travail fêtera prochainement sa première année d'application.

Dans la première partie « Des réalités », sont présentés un diagnostic et des constats sur les évolutions récentes en matière de santé au travail à partir d'indicateurs issus de sources publiques. Trois grands axes y sont développés :

1. la nécessité d'améliorer les conditions de travail et de développer les actions de prévention ;
2. l'insuffisance de l'offre en santé au travail et les inégalités territoriales d'accès aux soins ;
3. la nécessité de mieux prendre en compte les conditions différenciées d'exposition aux risques professionnels, en particulier chez les femmes et les seniors.

Des initiatives mutualistes viennent illustrer chacune de ces parties.

La seconde partie, « Des perceptions », (enquête Harris Interactive) est quant à elle consacrée aux perceptions et représentations de la santé au travail de la population française ainsi que des salariés / dirigeants et des indépendants.



Édito



Éric Chenut

*Président de la
Mutualité Française*

Convaincue du caractère indispensable des collectifs solidaires pour prévenir les aléas de la vie et permettre à chacun d'effectuer librement ses choix, la Mutualité Française se mobilise pour assurer l'effectivité de l'accès de tous à la pleine santé, dans tous les lieux et notamment au travail.

En France, les maladies professionnelles ont connu une progression extrêmement marquée au cours des deux dernières décennies, avec une hausse encore plus forte pour les femmes. Les différences d'espérance de vie selon la catégorie sociale demeurent anormalement élevées, les écarts entre les ouvriers et les cadres atteignant 6,4 ans pour les hommes et 3,2 ans pour les femmes. C'est également le cas pour l'espérance de vie sans incapacité qui conditionne l'état de santé à la fin de la carrière professionnelle et la capacité à profiter sereinement de la période de retraite.

Ces inégalités ne sont pas une fatalité. Pour parvenir à les réduire, l'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail est plus que jamais un chantier majeur, au sein duquel les partenaires sociaux jouent un rôle essentiel. Des expérimentations, des initiatives, notamment mutualistes, existent et doivent être encouragées et amplifiées. Aussi, la Mutualité Française consacre une nouvelle édition de son Observatoire à cette thématique. Posant les bases d'un état des lieux indispensable à l'élaboration de propositions au bénéfice de toutes et de tous, cet observatoire établit un diagnostic en matière de conditions de travail et de prévention, d'offre et de services de santé du travail, et de santé au travail, ainsi que d'exposition différenciée aux risques.

À l'heure où beaucoup s'interrogent sur le sens du travail, sur comment « être bien » au travail, questionner le levier de la santé au travail pour développer des protections sociales durables et renforcer les couvertures santé, prévoyance-dépendance, retraite, devient indispensable pour permettre à chacun de fluidifier des parcours professionnels plus séquentiels.



SOMMAIRE

5 L'Observatoire en 10 chiffres clés

Des réalités

6/14

Améliorer les conditions de travail
et développer les actions de prévention

15/19

L'insuffisance de l'offre en santé au travail
et les inégalités territoriales d'accès aux soins

20/27

La nécessité de mieux prendre en compte
les conditions différenciées d'exposition aux risques professionnels

27

Précisions méthodologiques

Des perceptions

28/30

Un système de santé en question

30/32

Des Français en bonne santé...
mais qui connaissent certaines difficultés au travail

32/34

Des entreprises attendues
sur la prise en compte des enjeux de santé

34/35

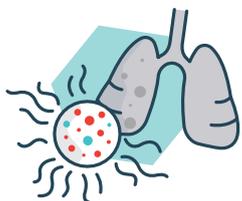
Concrètement : quelles actions sont mises en
place par les entreprises aujourd'hui ?

35/36

Au-delà des entreprises, des indépendants
pour qui l'information sur la santé au travail reste à construire

L'OBSERVATOIRE

en 10 chiffres clés



Maladies professionnelles 200 000 décès par an

Plus de 200 000 travailleurs décèdent chaque année de maladies professionnelles dans l'Union européenne.

Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 2022



Sinistres 1,1 million déclarés

En France, 1,1 million de sinistres (accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles) ont été déclarés, dont 804 100 ont donné lieu à un arrêt, parmi les 19,6 millions de salariés du secteur privé.

CNAM AT-MP



Construction 53,4 accidents du travail avec arrêt

Le secteur de la construction enregistre le plus fort taux d'accidents : 53,4 accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés, contre 33,5 sur l'ensemble des secteurs.

CNAM, statistiques nationales AT-MP/ données 2010 -2019



Médecine du travail 4 812 médecins

La France compte 4 812 médecins du travail, avec un âge moyen de 54,6 ans.

DREES (2022), Démographie des professionnels de santé



Couverture en prévoyance des travailleurs non-salariés et exploitants agricoles 30%

30% des travailleurs non-salariés et des exploitants agricoles bénéficient d'une couverture en prévoyance (incapacité, invalidité et décès) contre un taux de couverture de 92 % chez les salariés.

Traitement Mutualité Française sur données FA, Insee, Irdes, MSA



Accidents mortels

3,5 pour 100 000 personnes en emploi

La France se situe en haut du classement des pays européens avec 3,5 accidents du travail mortels pour 100 000 personnes en emploi en 2019, niveau deux fois supérieur à la moyenne européenne (1,7 accident mortel).

Eurostat



Troubles musculo-squelettiques (TMS)

44 492 TMS reconnus

En 2019, 44 492 TMS ont été recensés, ils sont à l'origine de 88% des maladies professionnelles.

Chiffres-clés de la branche accidents du travail - maladies professionnelles, 2020



Densité hétérogène

20,4 médecins du travail pour 100 000 habitants

La densité varie de 2,8 médecins du travail pour 100 000 habitants dans le Cantal à 20,4 médecins pour 100 000 habitants à Paris. 72 départements ont une densité de médecins du travail inférieure à la moyenne nationale..

Mutualité Française sur données Répertoire partagé des professionnels de santé - RPPS - Drees

Accidents et maladies liés au travail

Coût : 3,3% du PIB par an

Les accidents et maladies liés au travail coûtent à l'économie de l'Union européenne plus de 3,3 % du PIB par an.

Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 2022



Travail et santé

39%

39% des Français considèrent que leur travail dégrade leur santé

Enquête Harris Interactive pour la Mutualité Française - 2022



Améliorer les conditions de travail et développer les actions de prévention

Conditions de travail et santé sont liées, non seulement du fait des conséquences des expositions professionnelles sur la santé, mais aussi des conséquences de l'état de santé sur les trajectoires professionnelles¹. Selon une estimation de l'IGAS², 1 à 2 millions de salariés, soit 5 à 10 % d'entre eux, sont à court ou moyen terme exposés à un risque de désinsertion professionnelle en raison de leur état de santé ou d'un handicap. Ainsi, la prévention de la désinsertion professionnelle est un enjeu majeur.

Par ailleurs, les conditions de travail sont, impactées par la transition écologique notamment à travers les effets sur l'activité professionnelle de la survenue de fortes chaleurs, la transition numérique et son impact en termes d'exposition renforcée aux écrans ou encore la transition démographique avec le vieillissement et les conséquences au travail des situations d'aidance.

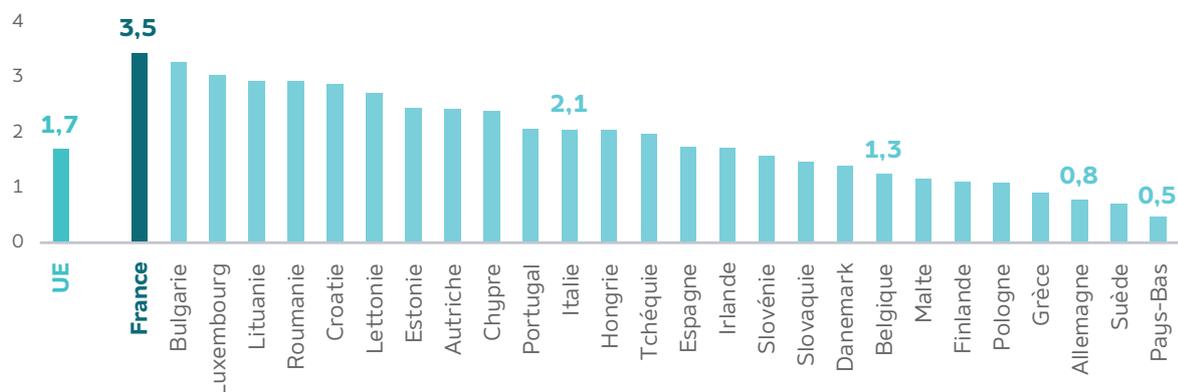
Les accidents du travail et les maladies professionnelles constituent deux « marqueurs » permettant de « tracer » les problèmes de santé liés au travail. Les années 2020 et 2021 ayant été marquées par la crise sanitaire, en particulier l'année 2020 avec l'arrêt ou le ralentissement de l'activité économique conduisant à une situation atypique des chiffres de la sinistralité, les résultats suivants en termes de fréquence et de gravité des accidents du travail et maladies professionnelles portent sur l'année 2019. Ces derniers mettent en avant la nécessité de réduire les risques pour la santé en milieu professionnel.

Comparaison internationale de l'évolution des accidents du travail et maladies professionnelles

Au sein de l'Union européenne, 3 408 accidents mortels et plus de 3,1 millions d'accidents non mortels se sont produits en 2019³. Plus de 200 000 travailleurs décèdent chaque année de maladies professionnelles⁴.

La France se situe en haut du classement des pays européens avec 3,5 accidents du travail mortels pour 100 000 personnes en emploi en 2019⁵ -cf. graphique. Un niveau deux fois supérieur à la moyenne européenne (1,7 accident mortel pour 100 000 personnes en emploi) et plus de quatre fois supérieur à celui de l'Allemagne (0,8) ou des Pays-Bas (0,5).

Accidents du travail mortels en 2019 (Taux d'incidence pour 100 000 personnes en emploi)



Source : Eurostat

1 Drees, « L'état de santé de la population en France », Les dossiers de la DREES n° 102, sept. 2022.
 2 IGAS, « La prévention de la désinsertion professionnelle des salariés malades ou handicapés », Rapport, déc. 2017.
 3 Eurostat, *Accidents at work Statistics*, 2022.
 4 Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 2022.
 5 Eurostat, op. cit.

Le constat est encore plus marqué concernant les accidents du travail non mortels : la France se distingue avec le taux d'accidents non mortels le plus élevé d'Europe avec 3 425 accidents du travail non mortels pour 100 000 personnes en emploi, alors que la moyenne européenne se situe à un niveau deux fois moins élevé 1 603 accidents non mortels pour 100 000 personnes en emploi (cf. graphique).

Accidents du travail non mortels en 2019 (Taux d'incidence pour 100 000 personnes en emploi)



Champ : Les accidents du travail non mortels comptabilisés ici sont ceux ayant nécessité au moins 4 jours d'arrêt de travail

Source : Eurostat

Afin d'améliorer les conditions de travail, la connaissance des statistiques et des tendances relatives aux maladies professionnelles⁶ est essentielle pour pouvoir assurer le suivi, hiérarchiser les actions de prévention et mieux les cibler selon les métiers, le secteur d'activité et les caractéristiques (âge/genre) des populations concernées.

Concernant les maladies professionnelles, les données relatives sont très dépendantes de la manière dont cette notion est définie par les systèmes d'assurance des risques professionnels. Les procédures et systèmes juridiques différents pour la reconnaissance des maladies professionnelles en Europe rendent toute comparaison difficile : un nombre réduit de cas reconnus d'une maladie professionnelle dans un État donné n'est ainsi pas nécessairement synonyme d'une moindre prévalence de cette maladie ni la preuve d'une prévention efficace. De même, des systèmes de détection bien établis et des campagnes d'information à grande échelle peuvent être à l'origine du nombre élevé de cas signalés et reconnus dans certains États.

En France, l'estimation de la sous-déclaration des accidents du travail et maladies professionnelles, c'est-à-dire des sinistres ou des pathologies d'origine professionnelle non déclarés comme tels, fait l'objet d'un transfert financier de la branche risques professionnels vers la branche maladie (de l'ordre d'1 Md€ par an entre 2015 et 2021)⁷. Plusieurs facteurs sont évoqués pour expliquer les insuffisances en matière de détection et de déclaration des maladies professionnelles, tel que le manque de formation initiale et continue des médecins sur les sujets accidents du travail et maladies professionnelles ou encore la diminution du nombre de médecins du travail-cf. infra.

⁶ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/experimental-statistics/european-occupational-diseases-statistics>

⁷ Rapport de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale, sept. 2021.

Évolution récente des accidents du travail et maladies professionnelles dans le secteur privé

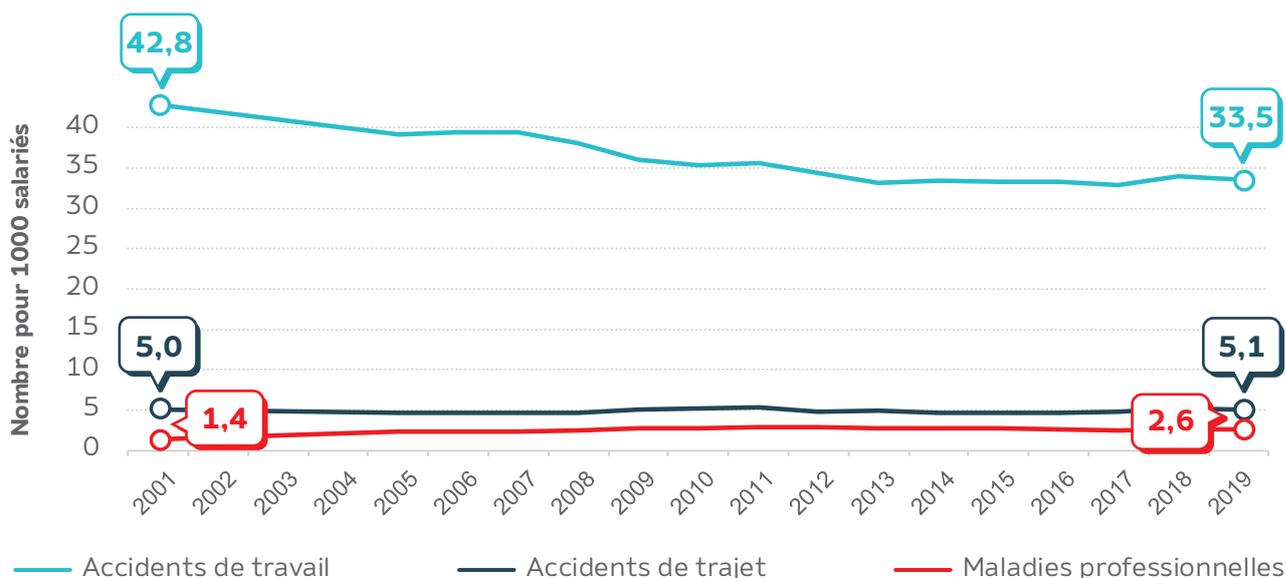
Les troubles musculo-squelettiques demeurent la première cause de maladies professionnelles, les maladies psychiques progressent

En France, selon l'Assurance maladie, en 2019, 1,1 million de sinistres (accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles) ont été déclarés, dont 804 100 ont donné lieu à un arrêt, parmi les 19,6 millions de salariés du secteur privé couverts (relevant de plus de 2 millions d'établissements).

Près de 656 000 accidents du travail avec arrêt ont été recensés dont 733 ont été mortels. Cela représente en moyenne deux décès par jour, sans compter les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail (283 décès) et les maladies professionnelles (175 décès).

En rapportant les 656 000 accidents du travail avec arrêt reconnus par l'Assurance maladie au nombre de salariés du secteur privé, 33,5 accidents pour 1 000 salariés ont été enregistrés en 2019 – cf. graphique. Ce niveau est relativement stable depuis 2013, après une baisse tendancielle depuis 2001 où près de 43 accidents pour 1 000 salariés étaient enregistrés. Les accidents de trajet (99 000 en 2019, soit une fréquence de 5,1 pour 1000 salariés) connaissent également une relative stabilité.

Nombre d'accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles pour 1 000 salariés



Source : CNAM – Risques professionnels. Repris de REPSS AT-MP – PLFSS 2021

En revanche, pour la deuxième année consécutive, le nombre de maladies professionnelles enregistrées au sein du régime général progresse : +2,1 % en 2018 et +1,7 % en 2019, avec 50 392 maladies déclarées contre 49 538 en 2018⁸ – cf. graphique. La fréquence des maladies professionnelles s'établit à un niveau près de 2 fois supérieur à celui de 2001.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS), dont les reconnaissances ont augmenté au total de 3,8 % entre 2017 et 2019, sont largement majoritaires (44 492 TMS reconnus, soit 88 % des maladies professionnelles) – cf. graphique page suivante. En 2019, les TMS sont en hausse de +2,3 % par rapport à 2018. En parallèle, les affections psychiques reconnues connaissent une très forte augmentation (+6 % par rapport à 2018). Si les contraintes physiques ont tendance à se réduire dans le monde professionnel, l'évolution des modes d'organisation des entreprises entraîne un développement des risques psycho-sociaux (RPS)⁹.

⁸ Assurance maladie – risques professionnels, Chiffres-clés 2019.

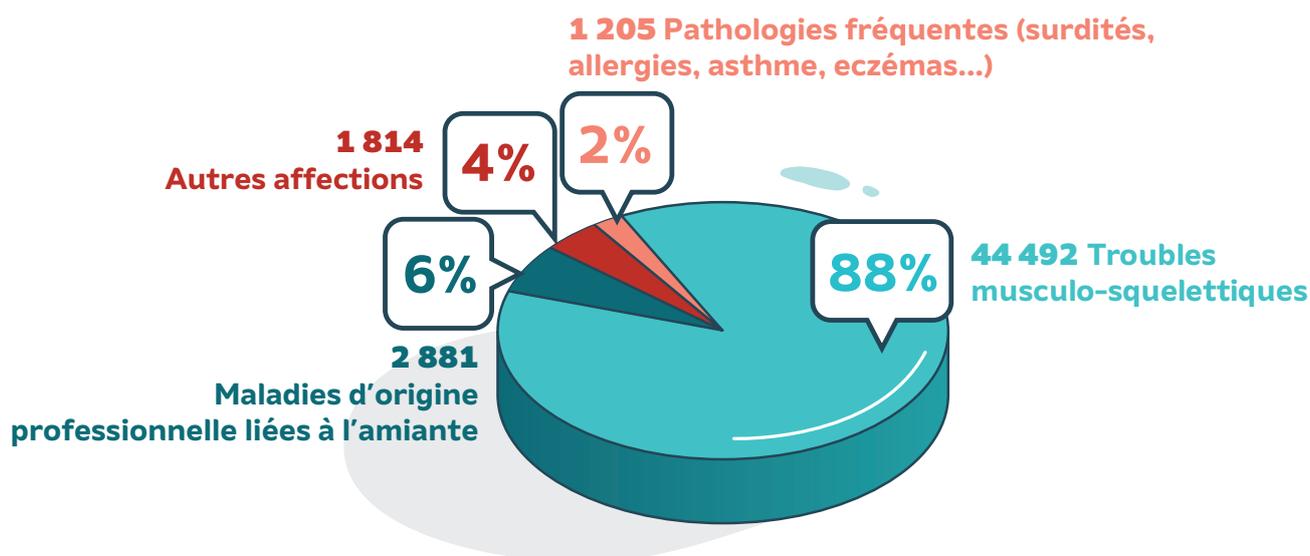
⁹ Sénat, « Pour un service universel de santé au travail », Rapport d'information, oct. 2019.

Troubles musculo-squelettiques (TMS) > DÉFINITION

Les troubles musculo-squelettiques désignent les pathologies inflammatoires et dégénératives de l'appareil locomoteur qui affectent les muscles, les tendons ainsi que les nerfs des membres et de la colonne vertébrale. Les régions corporelles concernées sont principalement le cou, les épaules et les poignets. Les TMS des membres inférieurs sont plus rares et concernent principalement le genou. Parmi les TMS les plus souvent inscrits sur les listes de maladies professionnelles, figurent au premier rang les atteintes tendineuses (téno-synovites, tendinites, épicondylites). Viennent ensuite les atteintes nerveuses (syndrome du canal carpien), les bursites (du genou et du coude), les douleurs dorsales ainsi que les atteintes vasculaires.



Principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2019



Source : Chiffres-clés de la branche accidents du travail – maladies professionnelles, 2020.

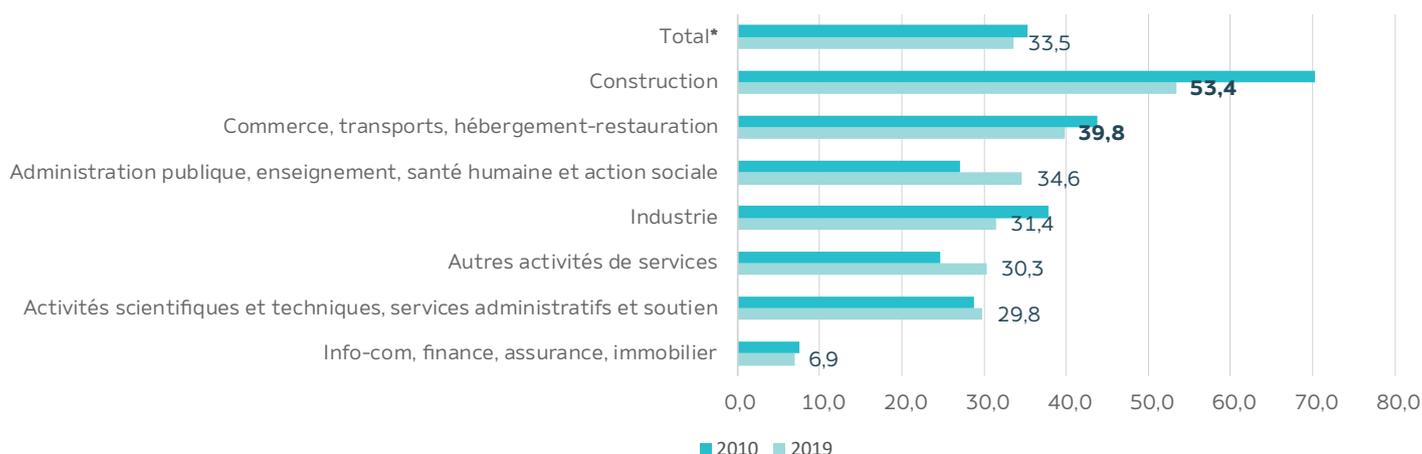
Les secteurs d'activité les plus accidentogènes

Parmi les secteurs d'activité où les accidents du travail sont les plus fréquents figurent : la construction (53,4 accidents du travail avec arrêt au cours de l'année pour 1 000 salariés, contre 33,5 sur l'ensemble des secteurs), le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration (39,8 pour 1 000 salariés) et une partie des activités de services (intérim, santé, nettoyage... - cf. graphique page suivante). Au sein de cette dernière catégorie, c'est dans l'intérim¹⁰ et dans le secteur médico-social¹¹ que la fréquence des accidents du travail est la plus élevée comparée aux autres secteurs d'activité en France.

¹⁰ Dares, « Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 », Dares Analyses, n° 53, oct. 2022.

¹¹ Cour des Comptes, Rapport d'évaluation des lois de financement de la Sécurité sociale, Chap 6. 2022.

Fréquence des accidents du travail avec arrêt selon le secteur d'activité pour 1 000 salariés



* y compris secteur agricole et secteurs non identifiés

Source : REPSS PLFSS 2021

Parmi les métiers du médico-social, le secteur de l'aide et du soin à la personne se distingue par une fréquence élevée d'accidents du travail : en 2017 (chiffres les plus récents disponibles), sur l'ensemble des accidents du travail, plus de 16 % se sont produits dans ce secteur, alors qu'il ne représente que 11 % des effectifs salariés en France¹². Les activités menées auprès des personnes âgées, en résidence et à domicile sont plus particulièrement concernées. Le nombre d'accidents du travail y est presque 3 fois plus élevé que dans tous les autres secteurs d'activité, y compris les hôpitaux et cliniques. La situation des établissements et services médico-sociaux est la même pour les maladies professionnelles : en effet, les lombalgies (accidents) et autres problèmes périarticulaires évoluent souvent vers un trouble musculo-squelettique chronique.

En termes d'évolution, alors que la sinistralité est en baisse dans le secteur de la construction depuis 2010, elle est en forte hausse dans le secteur du médico-social sur la même période.

Les arrêts maladie

● L'absentéisme lié à une maladie reste un problème majeur

Avec plus de 40 % de salariés en arrêt maladie au moins une fois par an chaque année, l'absentéisme lié à une maladie reste un problème majeur¹³. Selon l'IGAS¹⁴, un lien direct entre arrêt maladie et conditions de travail paraît établi pour 1,2 % des arrêts ayant pour motif « souffrance due à une situation de travail/réaction face à un facteur de stress ». De plus, plus l'arrêt de travail est long, plus le risque de désinsertion professionnelle augmente : les arrêts maladie de plus d'un mois augmentent le risque d'être au chômage, en activité réduite ou inactif l'année suivante.

● Des différences importantes selon les secteurs d'activité

La fréquence des arrêts de travail diffère nettement selon le secteur d'activité. Le secteur de la santé et de l'action sociale (établissements de santé et médico-sociaux notamment) est celui où les salariés sont le plus souvent arrêtés pour maladie (près de 20 jours en moyenne en 2016)¹⁵.

¹² CNAM (2020), Risques professionnels - Aide et soins à la personne : État des lieux.

¹³ Malakoff Humanis (2022), « Baromètre annuel Santé et qualité de vie au travail – 2014 à 2022 ».

¹⁴ Berard J.-L., Oustric S. et Seiller S., « Plus de prévention, d'efficacité, d'équité et de maîtrise des arrêts de travail. Neuf constats, vingt propositions », Rapport au Premier Ministre 2019.

¹⁵ Cour des Comptes (2019), RALFSS, chap. 3.



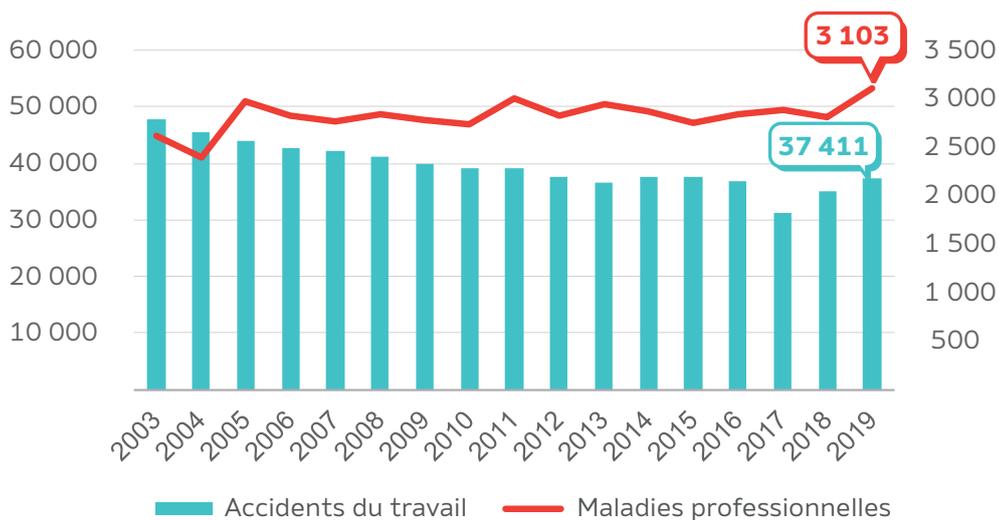
Les accidents du travail et maladies professionnelles dans le secteur agricole et dans la Fonction publique

Régime agricole

En 2019, 2,2 millions de personnes sont couvertes par la Mutualité sociale agricole contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, dont 1,7 million au régime des salariés agricoles¹⁶. Pour les salariés, le régime agricole a enregistré plus de 40 000 accidents du travail et maladies professionnelles avec arrêt en 2019 (+6,8 % par rapport à 2018). Parmi les plus de 500 000 non-salariés agricoles couverts, près de 14 000 sinistres ont été déclarés, en diminution de 4,9 %.

Au total, plus de 90 % des maladies professionnelles reconnues chez les agriculteurs sont des TMS, le reste des cas étant principalement lié aux animaux et à la poussière de bois ou d'amiante¹⁷. Depuis 2012, la maladie de Parkinson peut être reconnue comme maladie professionnelle chez les agriculteurs. La relation entre la maladie de Parkinson et l'exposition aux pesticides est bien documentée dans la littérature¹⁸. Environ 1 800 nouveaux cas par an se sont déclarés chez les exploitants agricoles âgés de 55 ans et plus, ce qui correspond à une incidence de 13 % plus élevée que chez les personnes affiliées aux autres régimes d'Assurance maladie, selon une étude menée à partir des données de l'Assurance maladie¹⁹. Cette différence était encore plus marquée (+18 %) chez les sujets âgés de 60 à 84 ans.

Évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles avec arrêt salariés agricoles



Source : Mutualité sociale agricole

¹⁶ [https://statistiques.msa.fr/publication/les-chiffres-utiles-de-la-msa- /](https://statistiques.msa.fr/publication/les-chiffres-utiles-de-la-msa-/)

¹⁷ Chiffre info Place de la Santé – Mutualité Française du 02/03/2022.

¹⁸ Santepubliquefrance.fr, « Les agriculteurs et la maladie de Parkinson », consulté le 28/02/2022.

¹⁹ Relation entre les caractéristiques agricoles et deux maladies neurodégénératives, la maladie de Parkinson et la sclérose latérale amyotrophique, thèse de Santé publique (2017). Citée par Santé Publique France.fr.

Évolution des accidents du travail - non-salariés agricoles



Source : Mutualité sociale agricole

Fonction publique

Part des agents ayant eu un accident du travail dans les trois versants de la fonction publique et comparaison avec le secteur privé en 2019 (en %)

	PART DES AGENTS AYANT EU...			
	au moins un accident dans l'année	un accident	deux accidents	trois accidents
Fonction publique de l'État	7,4	5,7	1,1	0,5
Fonction publique territoriale	11,0	8,8	1,4	0,8
Fonction publique hospitalière	14,5	11,0	2,3	1,2
Ensemble de la fonction publique	10,1	7,9	1,5	0,8
Secteur privé	10,7	8,2	1,2	1,2

Champ : France, salariés - Accidents du travail déclarés, hors accidents de trajet, survenus dans les 12 mois précédant la collecte.

Source : Enquête Conditions de travail - Risques psychosociaux 2019, Dares, DGAFF, Drees, Insee. Traitement Dares et DGAFF - SDessi.



LECTURE : 11 % des agents de la Fonction publique territoriale ont déclaré avoir subi au moins un accident du travail dans l'année : 8,8 % ont déclaré un accident, 1,4 % deux accidents et 0,8 %, trois accidents ou plus.

Le secteur hospitalier se distingue avec 14,5 % des agents ayant subi au moins un accident du travail, soit deux fois plus que dans la fonction publique d'État (7,4 %) et 1,4 fois plus que dans le secteur privé (10,7 %). La sinistralité dans la fonction publique territoriale se situe quant à elle à 11 %. Néanmoins, la part des personnes ayant subi un seul accident est plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public.

Les différences de taux de sinistralité entre secteur public et secteur privé sont notamment liées aux emplois publics de catégorie dite « active » (présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles) dans la Fonction publique hospitalière et dans la Fonction publique territoriale (infirmiers en salle d'opération, policiers, pompiers...).

Les risques liés à la santé mentale des fonctionnaires occupent une place importante (2022)²⁰. En particulier, les agents de la Fonction hospitalière sont plus exposés que les autres agents à la fatigue (89 % contre 82 %), au stress (76 % contre 70 %) et à la pénibilité physique du travail (82 % contre 71 %).

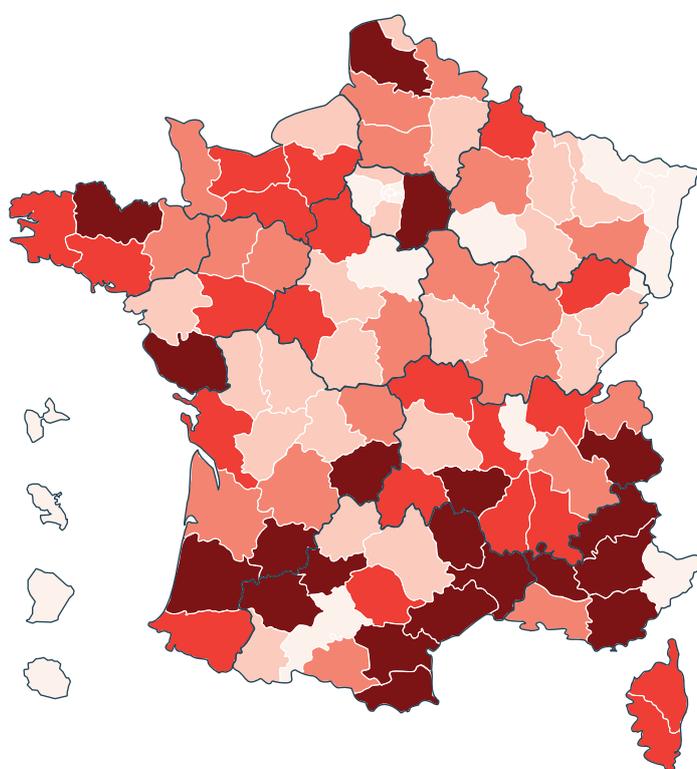
²⁰ Mutualité Fonction publique, L'Observatoire des fragilités sociales, déc. 2022.

Des disparités géographiques et sociales d'exposition aux accidents du travail

Des disparités départementales de l'indice de fréquence des accidents du travail

En 2019, l'indice de fréquence est supérieur à 20 accidents du travail par million d'heures rémunérées²¹ dans la plupart des départements de métropole -cf. carte. Certains départements font exception notamment en Île-de-France, où le secteur tertiaire occupe une place prépondérante dans les activités (par exemple 7,3 accidents du travail par million d'heures rémunérées dans les Hauts-de-Seine, 9,4 à Paris), en Alsace-Moselle (17,1 pour le Bas-Rhin) et en Midi-Pyrénées (17,3 en Haute-Garonne). À l'inverse, quatre zones présentent des indices de fréquence supérieurs à 25 accidents du travail pour 1 000 salariés : la Bretagne (29,1 accidents du travail par million d'heures rémunérées dans les Côtes d'Armor), les Pays de la Loire (28,5 en Vendée), la Provence-Alpes-Côte d'Azur (27,5 dans le Vaucluse) et l'Occitanie (28,8 dans les Pyrénées-Orientales). Ainsi, sur le territoire, la situation varie en fonction de la composition sectorielle de l'activité économique départementale.

Taux de fréquence des accidents du travail par département de l'établissement en 2019*



LECTURE

En 2019, les établissements installés à Paris enregistrent 9,4 accidents du travail par million d'heures rémunérées.

- 5,1 à 19,8 (18)
- 19,9 à 21,4 (21)
- 21,5 à 22,8 (20)
- 23,0 à 24,4 (21)
- 24,6 à 29,1 (20)

*hors fonction publique hospitalière et territoriale en Corse.

Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la Mutualité sociale agricole et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Source : Dares 2022 sur données Cnam, CCMSA, CNRACL (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées).

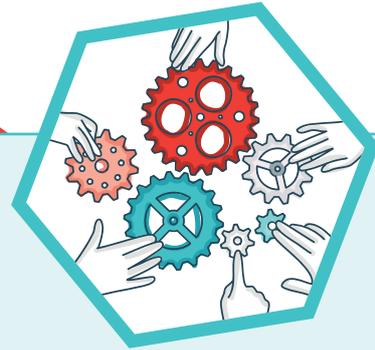
Des inégalités sociales d'exposition aux risques professionnels (accidents du travail graves et mortels)

La fréquence des accidents du travail est très variable au sein de la population active²². Selon le service statistique du Ministère du Travail (Dares, 2022) : les ouvriers présentent une fréquence d'accidents du travail mortels beaucoup plus élevée que les cadres (46 accidents du travail par milliard d'heures rémunérées pour les ouvriers en 2019 contre 10 pour les cadres et chefs d'entreprise). L'écart est encore plus marqué pour les accidents du travail graves : la fréquence est 7 fois plus élevée pour les ouvriers que pour les cadres (1 813 accidents graves pour les ouvriers contre 259 pour les cadres).

²¹ Dares (2022), op. cit.

²² Données disponibles portant sur le champ le plus large (régime général, Mutualité sociale agricole, fonctions publiques territoriale et hospitalière).

ILLUSTRATIONS D'INITIATIVES MUTUALISTES EN PRÉVENTION



- **Mutualité Française – Union régionale Nouvelle-Aquitaine** > Actions sur les TMS, notamment en milieu scolaire à destination des apprentis avec l'opération « Bouge tes TMS »
- **Harmonie Mutuelle** > « Harmonie Potentiel Humain » - Prévention de l'épuisement professionnel ; « Check Up Santé » - Bilan santé en entreprise
- **Aesio** > Communauté des référents Prévention ; « Prevaesio » - mise à disposition d'outils à destination des salariés, référents prévention, chefs d'entreprise pour la prévention des TMS
- **Territoria Mutuelle** > Indice de bien-être au travail pour prévenir les risques en santé et qualité de vie au travail (SQVT)
- **Intériale** > « Prévention plurielle » – Actions de prévention auprès des agents du service public sur leurs lieux de travail (ateliers sur la santé au travail, gestion du stress)
- **MGP** > Formation à la gestion des risques psychosociaux
- **MGEN** > Accord-cadre sur la santé au travail avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse – Notamment RPS, TMS, prévention des troubles de la voix
- **Vyv** > Service d'appui en prévention primaire dans les entreprises en collaboration avec l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT, précédemment offre Chorum) ; Convention Sport Santé en entreprise avec la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) et le Ministère des Sports - Plan de développement de la pratique des activités physiques et sportives en milieu professionnel.



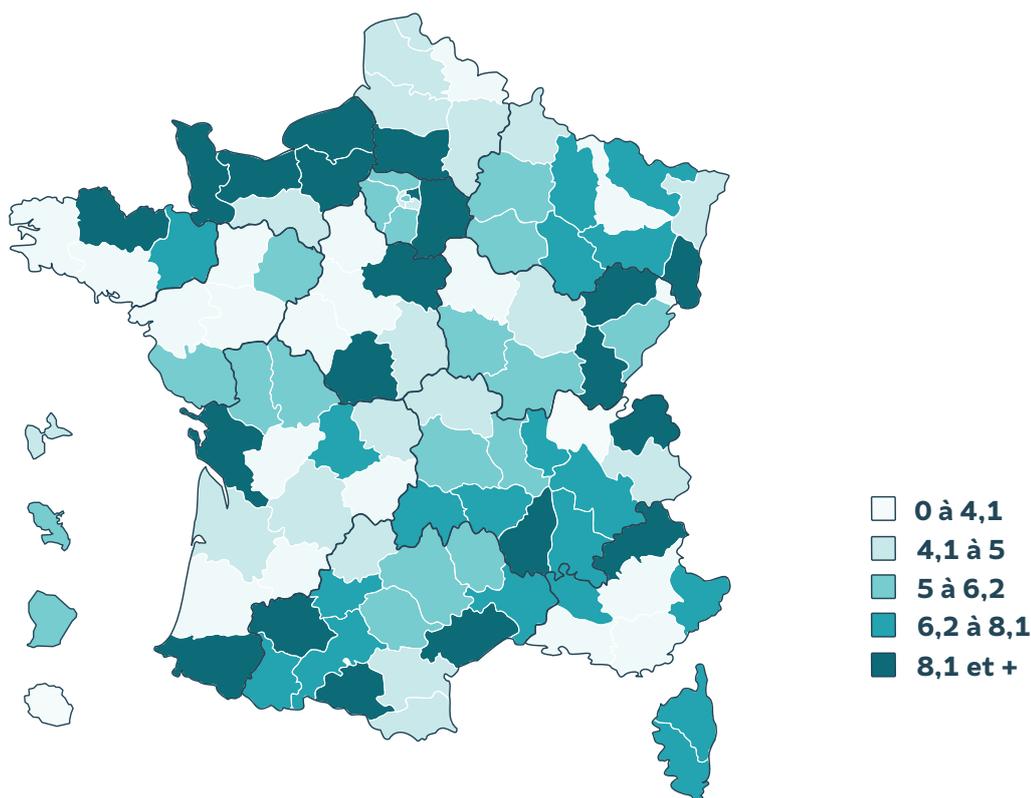
L'insuffisance de l'offre en santé au travail et les inégalités territoriales d'accès aux soins

Une démographie médicale vieillissante et inégalement répartie sur le territoire

Au 1^{er} janvier 2022, la France compte 4 812 médecins du travail²³.

En 2022, l'âge moyen des médecins du travail s'élève à 54,6 ans. Avec plus de la moitié des médecins (56,4 %) âgés de plus de 65 ans, c'est la 4^e spécialité la plus âgée de France, elle est également majoritairement féminine (68 %) et en quasi-totalité salariée. La densité moyenne s'élève à 7,1 médecins pour 100 000 habitants (France entière) – cf. carte.

Densité de médecins du travail par département au 1^{er} janvier 2022



Source : Mutualité Française sur données RPPS – DREES

La densité est très hétérogène sur l'ensemble du territoire, variant de 2,8 médecins pour 100 000 habitants dans le Cantal à 20,4 médecins pour 100 000 habitants à Paris. 72 départements ont une densité de médecins du travail inférieure à la moyenne nationale.

De plus, la tendance à la baisse s'accélère : la démographie médicale en matière de médecine du travail est en baisse en France métropolitaine depuis 2012, avec une diminution comprise entre 30 % et 60 % dans plus de 30 départements (cf. carte page suivante).

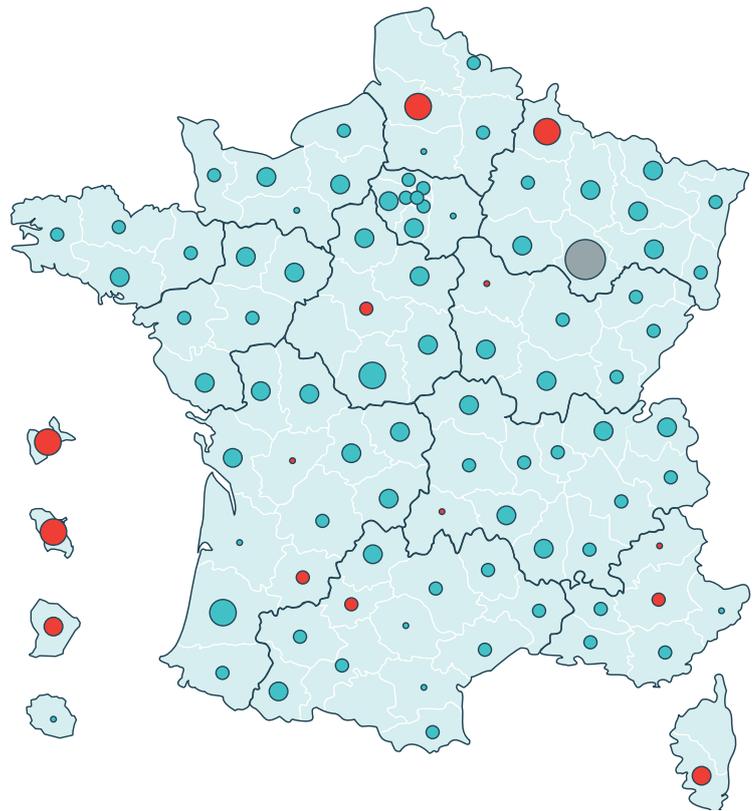
²³ Dress (2022), Démographie des professionnels de santé.

Variation de la densité de médecins du travail 2012-2022 - en %

NOTE DE LECTURE

La taille de la sphère est proportionnelle à l'intensité de la variation. Par exemple, pour la Haute-Marne, la variation est de +116 % et de -19 % dans le Rhône.

-  116
-  Positif
-  Négatif



Source : Mutualité Française sur données RPPS – DREES

Des conséquences négatives sur le suivi en santé au travail

61 % des salariés du secteur privé n'ont pas bénéficié d'une visite avec un service de médecine du travail au cours de l'année²⁴

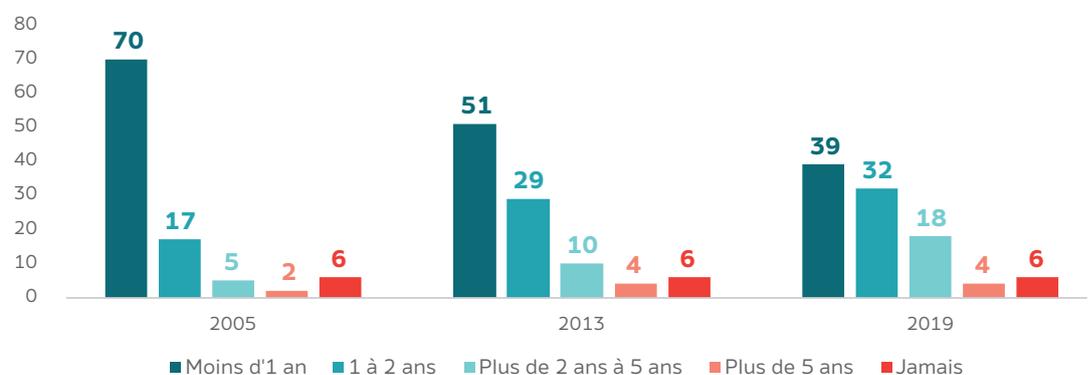
La baisse de la fréquence du suivi médical est corrélée à la diminution des effectifs de médecins du travail (cf. graphique). Les visites au cours des deux dernières années sont également moins fréquentes parmi les salariés exposés à des contraintes physiques (charges lourdes, exposition à la fumée, exposition aux produits dangereux, travail de nuit). Même les salariés ayant déjà subi un accident du travail ont connu une baisse de leur suivi médical de 13 % entre 2005 et 2019. Enfin, 6 % des salariés n'ont jamais eu de visites avec un service de santé au travail.



LECTURE

En 2005, 70 % des salariés répondaient avoir eu une visite médicale en santé-travail depuis moins d'un an.

Fréquence des visites avec un service de santé au travail (en %)



Champ : salariés du secteur privé.

Sources : DARES - Enquêtes Conditions de travail 2005, 2013 et 2019

²⁴ Chiffre Info Mutualité Française – Place de la Santé du 18 mai 2022.

2,8 millions de travailleurs indépendants et chefs d'entreprise sans suivi en santé au travail

Concernant les autres secteurs d'activité, la situation est encore plus préoccupante. Selon un rapport du Sénat²⁵, pour la MSA, seules 1,2 million de personnes sont suivies par les services de santé au travail, soit 55 % des effectifs. Pour la fonction publique, en raison de la pénurie de médecins du travail dans les services de prévention en santé au travail²⁶, certains salariés du secteur public sont suivis par les services de santé au travail inter-entreprises (SSTI), dont 58 % sont des salariés des collectivités territoriales, 18 % des salariés de la fonction publique hospitalière et 24 % des salariés de la fonction publique d'Etat²⁷. Il existe d'importantes inégalités d'accès à la médecine du travail : 47 % des fonctionnaires déclarent être insatisfaits de l'accès à la médecine du travail²⁸. De plus, les 2,8 millions de travailleurs indépendants et chefs d'entreprise constituent « l'angle mort de la santé au travail » selon le rapport du Sénat de 2020.

Les effectifs des infirmiers diplômés d'État en santé au travail (IDEST) ne sont pas en nombre suffisant pour pallier le manque de médecins : 1 874 infirmiers en santé au travail sont dénombrés en 2018 (+22 % par rapport à 2017), dont 91 % de femmes et 28 % de temps partiel. Selon les données de l'IGAS²⁹, un infirmier est en mesure de réaliser 1800 examens/an, il faudrait ainsi disposer d'environ 4 500 IDEST pour réaliser la totalité du suivi des salariés (hors salariés qui occupent les postes à risques) et les visites intermédiaires à 2 ans des postes à risques, ce qui nécessiterait des effectifs d'infirmiers près de 2 fois et demie supérieurs.

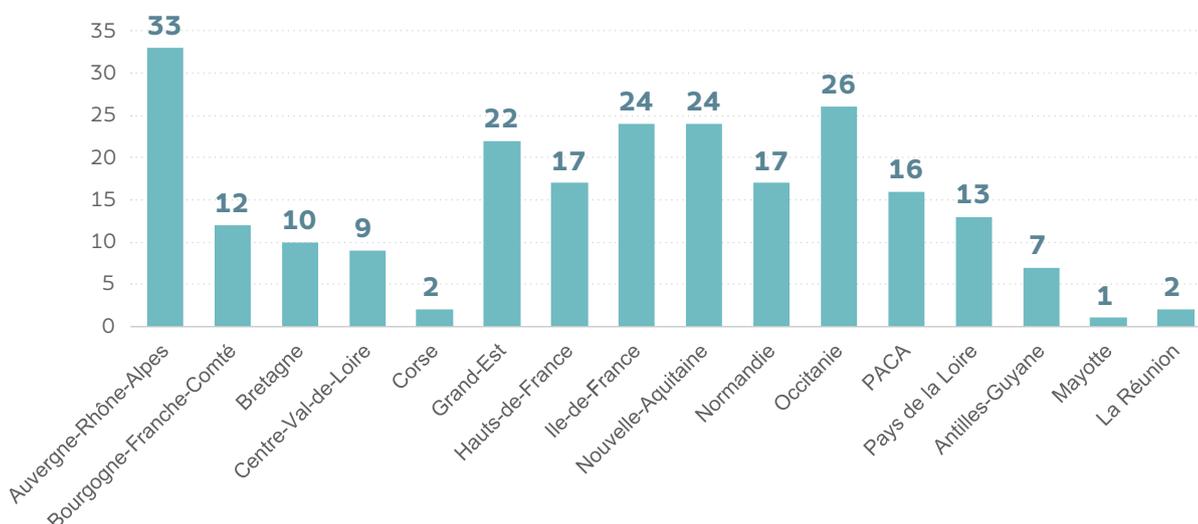
Une instruction du 17 mars 2020 autorise les services de santé au travail à recourir aux téléconsultations, mais cette mesure ne suffira pas à résoudre les problèmes d'accès à l'offre en santé au travail.

Une inégale répartition des services de prévention et de santé au travail (SPST)³⁰

D'après l'IGAS, en 2019, on comptait en France 235 services de santé au travail inter-entreprises (SSTI) (désormais services de Prévention et de santé au travail depuis avril 2022), contre 247 en 2015, soit une diminution de près de 5 %³¹. Selon l'association Présance, un peu plus de 400 SSTI étaient en exercice en 1995.

La moyenne régionale est de 15 SSTI mais il existe des écarts significatifs entre : d'une part, Mayotte, La

Nombre de services de santé au travail interentreprises par région en 2019



Source : Rapport IGAS (2019)

²⁵ Sénat (2020), *Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée*, Rapport d'information

²⁶ Rapport au premier Ministre, « Santé, sécurité et qualité de vie au travail dans la Fonction publique : un devoir, une urgence, une chance », sept. 2019.

²⁷ Association Présance (2019), Chiffres-clés.

²⁸ MFP (2022), op. cit.

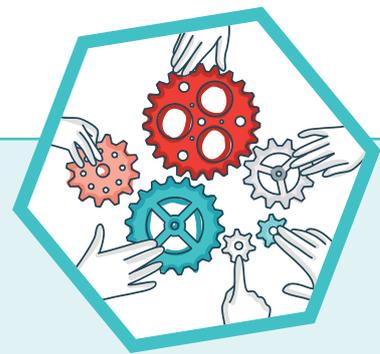
²⁹ IGAS (2019), *Évaluation des services de santé au travail interentreprises (SSTI)*, Rapport, févr. 2020.

³⁰ Depuis le 1^{er} avril 2022. Avant cette date, il s'agissait de « services de santé au travail interentreprises – SSTI » (cf. Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, entrée en vigueur le 31 mars 2022).

³¹ IGAS (2019), op. cit.

Réunion, la Corse, les Antilles-Guyane et le Centre-Val de Loire qui sont les régions les moins dotées avec respectivement 1, 2, 7 et 9 services et, d'autre part, la région Auvergne-Rhône-Alpes où l'on en dénombre 33.

Dans la fonction publique, bien qu'il soit impossible d'établir un diagnostic précis des services de prévention, les données recueillies montrent qu'il existe de fortes disparités entre les trois versants de la Fonction publique et au sein-même de chacun d'entre eux³². Par exemple, pour ce qui concerne la Fonction publique d'État, la diversité des situations est très grande : le Ministère des finances compte un médecin pour 1 240 agents, le Ministère de l'Éducation Nationale, un médecin pour 11 000 agents environ.



ILLUSTRATIONS D'INITIATIVES MUTUALISTES OFFRE DE SOINS

- **Mutualité Française Grand Sud - Mutuelles Impact (ErgoSanté)**
> Utilisation d'exosquelettes pour prévenir les TMS (lombalgies) des aides-soignants dans les établissements mutualistes (SSIAD/SAD)
- cf. interview croisée
- **MGEN/Ministère de l'Éducation Nationale/CIAMT d'Ile de France**
> Établissements mutualistes en soutien à la médecine du travail
- **MNH : partenariat avec l'Association Soins aux Professionnels de la Santé (SPS)** > Accompagnement des situations d'épuisement professionnel des professionnels de santé

32 Rapport au premier Ministre (2019), op. cit.

INITIATIVES TERRITORIALES

Des exosquelettes pour prévenir les TMS



HÉLÈNE CLUET

Directrice générale
Mutualité Française Grand Sud



Credit photo : ErgoSanté

SAMUEL CORGNE

Président-fondateur
d'ErgoSanté

Quel est l'objectif du partenariat récemment noué avec ErgoSanté, fabricant de dispositifs d'assistance physique innovants ?

Dans le cadre de notre politique « qualité de vie et bien-être au travail » destinée à l'ensemble de nos collaborateurs, nous avons souhaité expérimenter en situation réelle une solution innovante, l'exosquelette passif, pour préserver le dos de nos soignants, dans un contexte de soins à domicile et de déplacements fréquents. Réduire les troubles musculosquelettiques (TMS) et la charge physique, en soulageant les postures contraignantes, est un enjeu fort pour accompagner nos équipes. L'expérimentation en cours doit permettre de valider l'efficacité médicale de cette solution ainsi que son utilisabilité et son acceptabilité par nos professionnels de santé (mais aussi par les personnes âgées) et enfin identifier les éventuelles évolutions nécessaires. Pour ce faire, nous avons constitué une équipe projet avec les équipes scientifiques et de recherche & développement d'ErgoSanté pour piloter la démarche, mesurer les résultats et mobiliser nos équipes. Des évaluations intermédiaires et un rapport final sont prévus, d'ici la fin du premier trimestre 2023.

Pourquoi avoir choisi les produits d'ErgoSanté ?

Pour une raison de proximité, d'abord. Basée à Anduze, dans le Gard, cette entreprise est issue de notre environnement immédiat. Pour ses valeurs, ensuite. Cette medtech est un créateur de solutions ergonomiques innovantes, qui favorisent l'insertion des personnes handicapées et le recyclage des matériaux, avec un impact sociétal fort. Enfin, ce partenariat est aussi le fruit d'une belle rencontre initiée par une visite du Président de la Mutualité Française, Eric Chenut. ErgoSanté fait d'ailleurs partie de l'écosystème du fonds mutualiste à impact Mutuelles Impact. En choisissant les produits de cette jeune entreprise, c'est un cercle vertueux qui se met en place.

Ce partenariat est-il appelé à s'étendre ?

Nous attendons avec impatience les retours à la fois du terrain et des équipes scientifiques d'ErgoSanté pour réfléchir à la suite ! Toutefois, il s'agit de mener une phase de test, puis de modéliser ce que pourrait être une politique innovante et maîtrisée de déploiement de ce type de solutions dans l'ensemble de nos filières, pour les salariés exposés aux TMS. Cette démarche, soutenue par la Mutualité Française, pourra également servir à d'autres groupements mutualistes.

Quelle est la spécificité du modèle d'exosquelette livré à la Mutualité Française Grand Sud ?

Il s'agit d'une assistance physique débrayable, qui peut facilement s'enfiler et se retirer, en quelques secondes. Nommé Hapo, ce harnais de posture a pour grand avantage d'être très léger (1,2 kilo) et surtout très discret. Ce dernier facteur est très important. L'appropriation d'un tel dispositif dépend en effet de son acceptabilité par l'utilisateur, facteur qui est lui-même conditionné par le regard que les tiers, collègues ou patients, peuvent porter sur le produit. Dans le cas du partenariat avec la Mutualité Française Grand Sud, les aides-soignantes ont été associées aux procédures d'appropriation, ce qui minimise le risque de refus d'utilisation. Le harnais peut être enfilé sous la blouse, il est à peine visible.

Quels bénéfices peut apporter ce dispositif ?

Cet exosquelette est destiné à protéger le dos de salariés exposés à des efforts répétés ou intenses, comme les changements de postures ou le port de charges. L'enjeu d'un tel dispositif est donc avant tout de réduire la pénibilité du travail des utilisateurs. Bien sûr, cela a un impact financier positif pour l'entreprise. Car moins le salarié est éprouvé physiquement, et moins il s'absentera de son poste pour raisons de maladie. Mais c'est une conséquence heureuse. Rien que pour les lombalgies, l'enjeu est énorme : cette affection coûte en effet plus d'un milliard d'euros par an aux entreprises. J'ajoute qu'améliorer la qualité de vie dans une filière conduit à renforcer l'attractivité des postes. Dans un métier en tension comme le personnel des soins à domicile et en Ehpad, une telle démarche ne peut être que vertueuse.

Quelles retombées espérez-vous de l'entrée dans votre capital de Mutuelles Impact ?

Le principal point positif à ce jour concerne la visibilité que cette opération nous a apportée. S'agissant des synergies potentielles identifiées avec le monde mutualiste, elles se mettent en place, bien que doucement. Nous espérons que les quelques collaborations avec des groupements comme la Mutualité Française Grand Sud déboucheront sur des liens plus forts. Sur nos produits les plus vendus, les sièges et meubles ergonomiques, les achats des mutuelles restent rares. Nous espérons pouvoir franchir un cap en 2023, aidés par Mutuelles Impact.

DES RÉALITÉS

La nécessité de mieux prendre en compte les conditions différenciées d'exposition aux risques professionnels

Le coût des accidents et maladies professionnelles et du défaut de couverture en prévoyance

Les accidents et maladies liés au travail coûtent à l'économie de l'Union européenne plus de 3,3 % du PIB par an (environ 460 Md€ en 2019)³³. Pour chaque euro investi dans la santé et la sécurité au travail, le gain pour l'employeur est environ deux fois plus élevé.

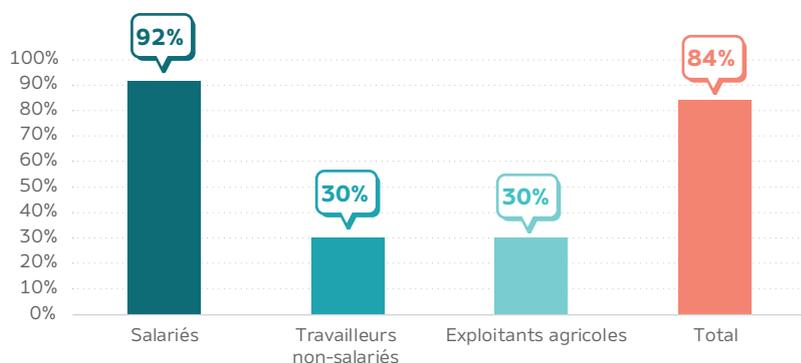
En France, les prestations versées par la branche accidents du travail et maladies professionnelles des régimes de base de Sécurité sociale s'élèvent à 11,3 Md€ en 2019³⁴. Les contrats de prévoyance proposés par les organismes d'assurance complémentaire garantissent le versement d'indemnités complémentaires à celles de la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail, d'incapacité, d'invalidité ou de décès³⁵.

Le coût de l'imprévoyance, c'est-à-dire lié au manque de couverture en matière de prévoyance, est estimé à 15 Md€³⁶ se décomposant en 2,2 Md€ pour les enfants handicapés, 8,4 Md€ pour les actifs (arrêt de travail, invalidité et cotisations retraite, coût de l'aide et décès) et le restant pour les seniors aidants, les personnes en perte d'autonomie ou qui ont des frais d'obsèques à financer. Par nature de risque, le coût de l'imprévoyance se décompose en 1,9 Md€ sur les arrêts de travail, 2,5 Md€ sur l'invalidité, 3,1 Md€ sur le décès et 1,2 Md€ sur la dépendance et les aidants. Il existe un décalage entre les besoins en matière de couverture des citoyens et la manière dont la société s'empare des sujets de prévoyance. À titre d'illustration, la moitié des employeurs considère que la prévoyance est un facteur d'attractivité et l'autre moitié, que c'est une source de charges sociales supplémentaires.

Seulement 30 % des travailleurs non-salariés et des exploitants agricoles bénéficient d'une couverture en prévoyance

- La couverture en prévoyance est inégale selon les statuts professionnels

Taux de couverture en assurance prévoyance



Source : Traitement Mutualité Française sur données FA, Insee, Irdes, MSA.

³³ Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, 2022.

³⁴ Rapport d'évaluation des politiques de Sécurité sociale AT-MP, Édition 2022.

³⁵ En cas de décès, la prestation correspond à un capital décès (financement des obsèques, rente versée au conjoint survivant ou rente éducation). En cas d'incapacité (arrêt de travail temporaire ou définitif), les indemnités journalières permettent à l'assuré de maintenir un revenu pendant une durée maximale de trois ans. En cas d'invalidité, une rente ou pension d'invalidité permet de compenser la perte de revenus, jusqu'à la retraite si nécessaire.

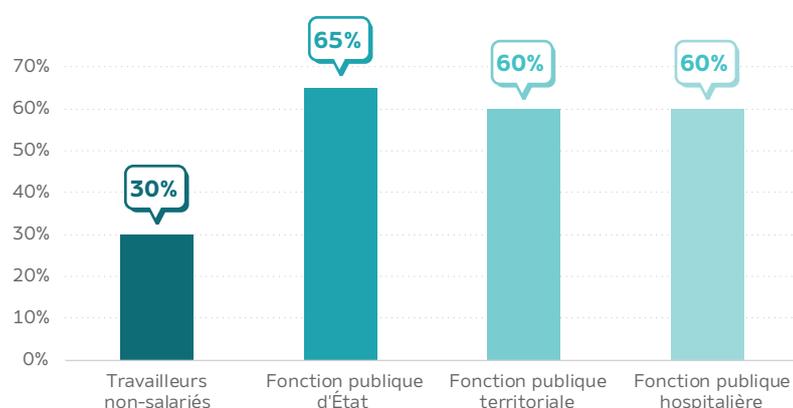
³⁶ Vyy, Observatoire de l'imprévoyance, sept. 2022.

En 2019, alors que le taux de couverture en matière de prévoyance (incapacité, invalidité et décès) est de 92 % chez les salariés, il n'est que de 30 % chez les travailleurs non-salariés et les exploitants agricoles selon les estimations réalisées à partir des sources publiques disponibles (cf. graphique page précédente). Au total, cela correspond à 4,6 millions de personnes non couvertes en prévoyance.

● **La couverture en garantie prévoyance « incapacité » est inégale selon les statuts professionnels**

En 2019, 65 % des salariés de la Fonction publique d'État et 60 % de ceux de la Fonction publique territoriale ou hospitalière sont couverts par une garantie prévoyance en cas d'arrêt de travail selon les estimations réalisées à partir des sources publiques disponibles (cf. graphique). Le taux de couverture en matière de prévoyance (incapacité) n'est que de 30 % chez les travailleurs non-salariés. Au total, 4,3 millions de personnes exerçant dans l'ensemble de ces champs professionnels ne sont pas couvertes en prévoyance (incapacité).

Taux de couverture en assurance prévoyance - incapacité



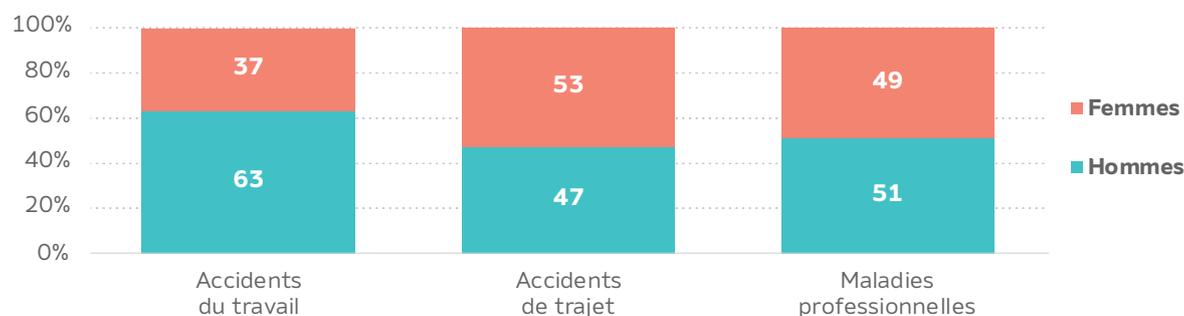
Source : Traitement Mutualité Française sur données mutualistes.

Santé au travail des femmes et des hommes

La répartition des accidents du travail et maladies professionnelles diffère selon les sexes

Les hommes sont plus touchés que les femmes par les accidents de travail (23,6 accidents contre 17,5 pour 1000 salariés), cet écart s'expliquant par la différence des métiers occupés : au sein d'une même catégorie socioprofessionnelle, les femmes et les hommes ne présentent pas de différence significative sur ce point³⁷.

Répartition des accidents du travail, des accidents de trajet et des maladies professionnelles avec arrêt par sexe en 2020 (en %)



Source : REPSS PLFSS 2022

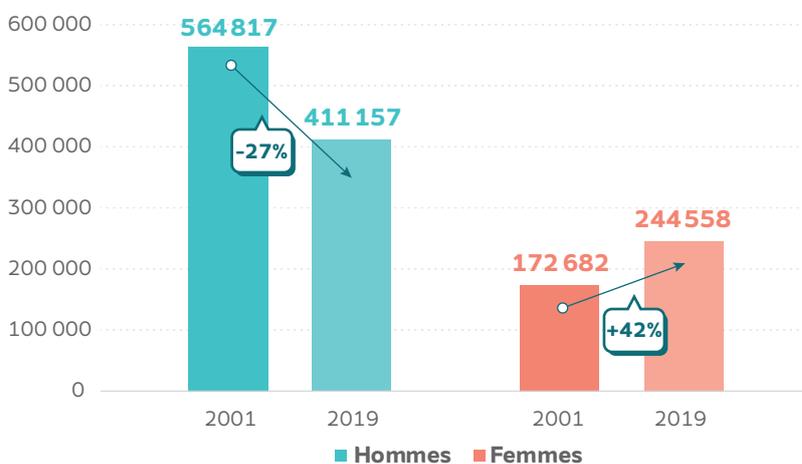
³⁷ Dress (2022), op. cit.



Toutefois, alors que près de deux tiers des accidents du travail concernent les hommes (63 %), leur part est plus faible pour les accidents de trajet (47 %) et les maladies professionnelles (51 %) – cf. graphique page précédente.

Selon l'étude récente réalisée par l'ANACT (2022)³⁸ à partir des données en santé au travail sur la période 2001-2019, le nombre d'accidents du travail a baissé de 11,1 % entre 2001 et 2019 (passant de 737 499 à 655 725). Si cette diminution correspond à un recul important chez les hommes (-27 %), elle masque une très forte augmentation pour les femmes (+42 %, cf. graphique). De plus, le nombre d'accidents de trajet, quasi stable pour les hommes depuis 2001 (-1,5 %), est en nette hausse pour les femmes (+33,6 % entre 2001 et 2019). Les maladies professionnelles concernent autant d'hommes que de femmes, mais la progression de ces maladies est deux fois plus rapide pour les femmes que pour les hommes (+158,7 % contre +73,6 %).

Évolution du nombre d'accidents du travail par sexe 2001-2019



Source : Anact, 2022 - sur données Assurance Maladie - Risques Professionnels

Les secteurs les plus accidentogènes diffèrent selon les sexes

Les secteurs les plus accidentogènes sont différents pour les hommes et pour les femmes, sauf pour celui des activités de service (santé, nettoyage, travail temporaire) pour lequel il n'y a pas de différence femmes/hommes.

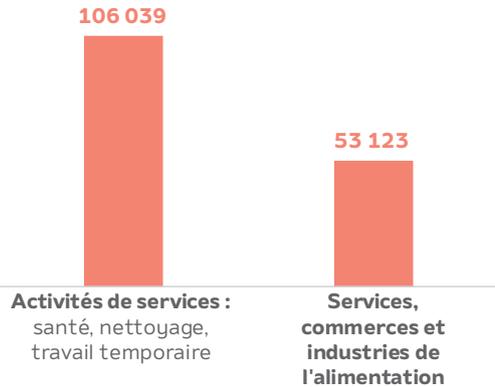
Pour les femmes, les secteurs les plus accidentogènes sont en premier lieu les activités de services (santé, action sociale, nettoyage, travail temporaire) puis les services, commerces et industries de l'alimentation. Une étude spécifique sur les salariés du secteur des services à la personne³⁹, en grande majorité des femmes (87 %), montre que ce secteur se caractérise par des conditions de travail et d'emploi assez défavorables par rapport aux autres secteurs, avec notamment une pluralité d'employeurs et une fragmentation du temps de travail. Pour les hommes, le BTP est le secteur le plus accidentogène.

³⁸ ANACT, « Sinistralité au travail en France : une évolution différenciée entre les femmes et les hommes entre 2001 et 2019 », mars 2022.

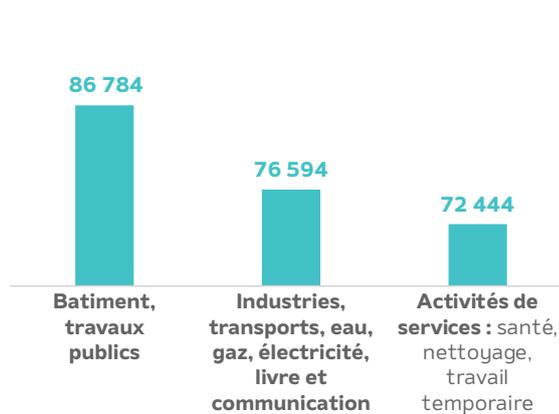
³⁹ Dares, « Les salariés des services à la personne : comment évoluent leurs conditions de travail et d'emploi ? », Dares Analyses, n° 038, août 2018.

Secteurs d'activité les plus accidentogènes en 2019

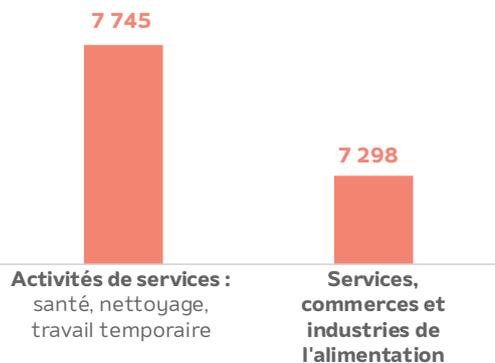
Accidents du travail - Femmes



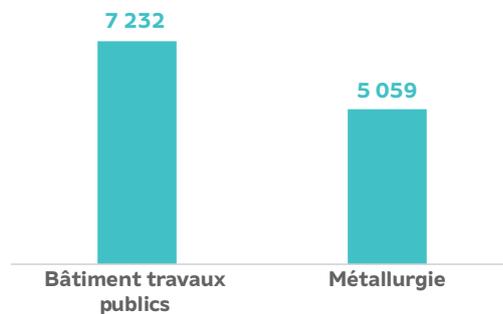
Accidents du travail - Hommes



Maladies professionnelles - Femmes



Maladies professionnelles - Hommes



Source : Anact, 2022 - sur données Assurance Maladie - Risques Professionnels

Ainsi, l'ANACT souligne que « les femmes occupent des postes dont les activités sont exposées à des risques d'accidents de travail, de trajet et de maladies professionnelles insuffisamment identifiés et reconnus, et ce, d'autant plus, dans les secteurs à prédominance féminine ». Pendant la crise sanitaire, les inégalités femmes/hommes se sont accrues et ont été rendues plus visibles⁴⁰.

La nécessité de la prise en compte de la situation des salariés aidants

Avec le vieillissement de la population, la hausse des maladies chroniques et l'allongement du temps de travail, les salariés aidants sont de plus en plus nombreux. La France compte 11 millions d'aidants⁴¹. 2 aidants familiaux de personnes âgées dépendantes sur 3 sont des femmes⁴². 45 % des proches aidants exercent une activité professionnelle salariée⁴³. Un actif sur 4 sera proche aidant en 2030⁴⁴.

Le rôle d'aidant représente une charge importante au plan physique (impact sur la santé), économique (perte de revenu) mais aussi psychique (difficulté de conciliation, isolement et charge mentale). 54 % des salariés aidants se disent épuisés professionnellement et 49 % se disent stressés au travail (soit 10 points de plus que les autres salariés).



⁴⁰ Rapport COCT 2020 CESE.

⁴¹ Baromètre BVA/ Fondation April.

⁴² HAS.

⁴³ La Mutuelle Générale (2022), L'Observatoire solidaire – Faire grandir la cause des salariés aidants, août.

⁴⁴ OCIRP/Viavoice.

Santé au travail des seniors

Le vieillissement est un des principaux enjeux de la santé au travail. La santé et le bien-être au travail sont des déterminants essentiels du taux d'emploi des seniors et de la prévention de la désinsertion professionnelle.

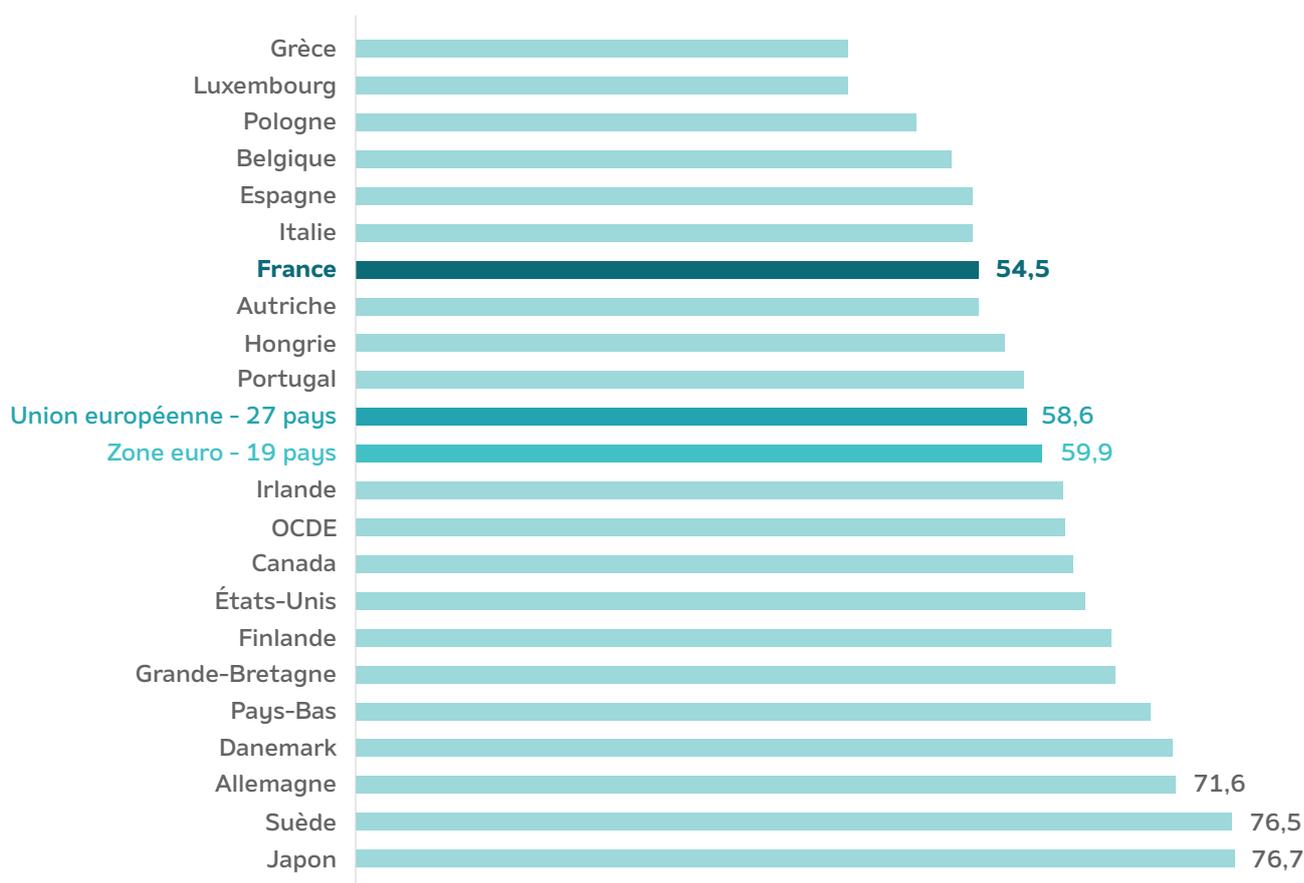
Dès lors, le maintien en emploi des salariés âgés jusqu'à leur départ en retraite est un préalable au recul de l'âge de départ en retraite, induit par l'allongement de la durée d'assurance requise pour obtenir une pension à taux plein, prévu par les réformes des retraites successives (2003, 2010 et 2014).

Un taux d'emploi des 55-64 ans parmi les plus faibles des États européens

En France, le taux d'emploi des seniors, c'est-à-dire la proportion de personnes en emploi entre 55 et 64 ans, se situe à un niveau inférieur à la moyenne européenne : 54,5 % en moyenne sur l'année 2019 contre 58,6 % dans l'Union européenne.

L'évolution du taux d'emploi des seniors au cours de ces dernières années est liée aux réformes des retraites et aux dispositifs publics de cessation anticipée d'activité existants (préretraites, dispense de recherche d'emploi, retraites anticipées pour carrières longues, handicap, pénibilité ou amiante).

Taux d'emploi des 55-64 ans en 2019 (en %)

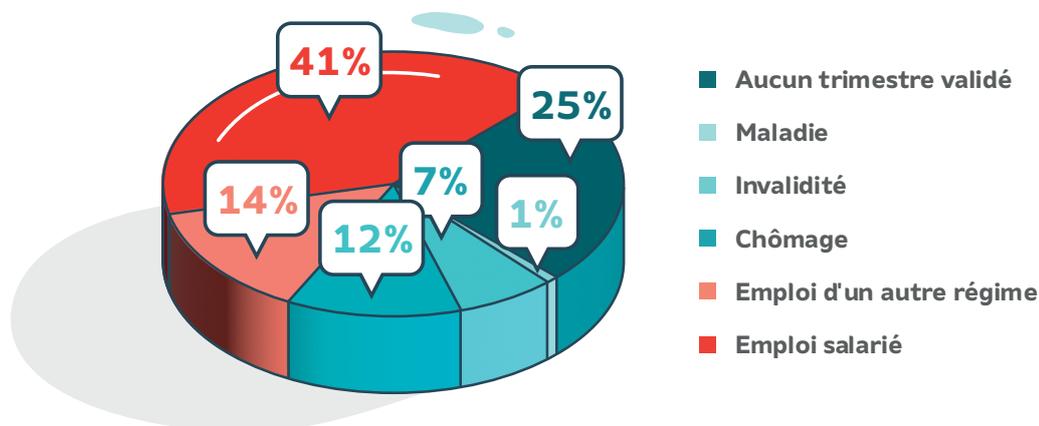


Source : OCDE - Statistiques sur la population active.

Près d'un salarié sur deux n'est plus en emploi avant son départ à la retraite

Il reste une forte marge de progression en vue de réduire les périodes de chômage ou d'inactivité avant la retraite. En 2019, 55 % des assurés du régime général sont considérés comme occupant un emploi dans les mois précédant leur départ en retraite – cf. graphique page suivante. La proportion des assurés au chômage indemnisé avant de prendre leur retraite est de 12 % en 2019, en augmentation par rapport à 2012. Celle des assurés qui enregistrent une période au titre de l'invalidité fluctue entre 4 % et 7 % entre 2007 et 2019.

Proportion d'assurés ayant validé des trimestres l'année même ou l'année précédant le départ en retraite selon le type de validation en 2019



Source : REPSS PLFSS 2022

Fréquence et durée des arrêts selon l'âge⁴⁵

Les données de sinistralité de l'assurance maladie-risques professionnels indiquent une diminution de la fréquence des accidents du travail avec l'âge mais une augmentation de la durée moyenne des arrêts.

Le nombre d'accidents du travail diminue avec l'âge : 25 % des accidents du travail en France concernent les salariés de plus de 50 ans (cf. tableau) alors que ceux-ci représentent 29 % des salariés. Par opposition, 27 % des accidents concernent des travailleurs de moins de 30 ans alors qu'ils représentent environ 15 % des salariés. En revanche, ces données montrent une augmentation de la gravité avec l'âge : 41 % des incapacités permanentes concernent des salariés de plus de 50 ans pour seulement 11 % chez les moins de 30 ans. De la même façon, 58 % des décès concernent les plus de 50 ans contre 8 % chez les moins de 30 ans.



LECTURE

En 2019, les actifs âgés de 20 à 29 ans enregistrent 185 322 accidents avec arrêt de travail correspondant à 24,6 accidents par millions d'heures rémunérées. En moyenne, un accident avec arrêt donne lieu à 44,2 jours d'arrêt, alors que pour chaque million d'heures rémunérées, les accidents avec arrêt engendrent 1 085 jours d'arrêt. Les actifs de cette tranche d'âge subissent, pour chaque milliard d'heures rémunérées, 539,9 accidents avec incapacité partielle permanente (IPP) et 7 accidents mortels.

Sinistralité des accidents du travail par sexe et âge en 2019

Tranche d'âge	Nbre d'accidents du travail avec arrêt	Fréquence des accidents*	Ratio jours d'arrêts/accidents du travail	Fréquence des jours d'arrêt*	Nbre d'accidents graves (avec incapacité partielle permanente)	Ratio accidents graves/accidents avec arrêt	Fréquence des accidents graves**	Accidents du travail mortels	Fréquence des accidents mortels**
15 à 19 ans	24 010	40,1	27,9	1119	415	1,7	692,4	9	15,0
20 à 29 ans	185 322	24,6	44,2	1085	4074	2,2	539,9	53	7,0
30 à 39 ans	195 583	20,2	65,8	1326	8156	4,2	840,4	85	8,8
40 à 49 ans	182 143	18,6	79,0	1470	10 823	5,9	1106,0	188	19,2
50 à 59 ans	166 593	18,7	86,9	1623	13 284	8,0	1488,3	351	39,3
60 ans ou plus	29 966	15,6	90,6	1415	2901	9,7	1512,5	104	54,2
Ensemble	783 617	20,4	68,0	1385	39 653	5,1	1030,5	790	20,5

*Nombre par millions d'heures rémunérées | **Nombre par milliard d'heures rémunérées

Champ : France (hors Mayotte), salariés affiliés au régime général ou à la mutualité sociale agricole et agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière.

Source : Dares, 2022 sur données Cnam, CCMSA, CNRACL (accidents du travail) ; Insee, DADS/DSN (heures rémunérées)

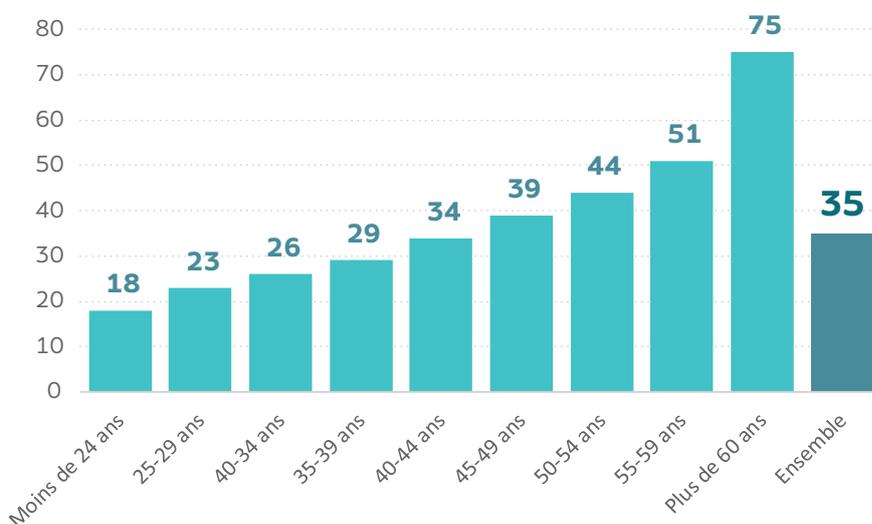
⁴⁵ Dares (2022), op. cit.

La fréquence des accidents avec arrêt maladie décroît avec l'âge. Elle est 2,6 fois plus faible chez les plus de 60 ans que chez les moins de 20 ans. Par contre, la durée moyenne des arrêts est plus de trois fois plus longue chez les seniors de plus de 60 ans que chez les jeunes de moins de 20 ans.

L'évolution des arrêts maladie selon l'âge

Le vieillissement de la population des salariés et le développement des pathologies chroniques qui l'accompagne se traduisent par une augmentation de la morbidité et de la durée des arrêts de travail avec l'âge. En 2017 (dernière donnée disponible), l'accentuation est très nette chez les plus de 60 ans (+ 24 jours d'arrêt maladie en moyenne, par rapport à la classe d'âge inférieure) – cf. graphique.

Durée moyenne des arrêts maladie selon l'âge (en jours) -2017



Source : Données CNAM – Repris de Rapport IGAS - JL Berard, S Outric et S Seiller (2019).

La durée moyenne des arrêts maladie des personnes de 60 ans et plus est de 75 jours, soit de près de deux mois et demi.

Selon un baromètre réalisé en 2022, la part des arrêts longs prescrits aux plus de 50 ans est supérieure à la moyenne 17 % vs 14 % en moyenne⁴⁶.

Des dispositifs de départ anticipé en retraite qui demeurent largement méconnus

La connaissance du système de retraite varie fortement suivant les dispositifs. 74 % des nouveaux retraités déclarent connaître la notion de taux plein⁴⁷. En revanche, la décote et la surcote, ou encore la retraite progressive, restent assez méconnues : respectivement 33 %, 42 % et 40 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête menée par la Drees disent n'en avoir jamais entendu parler.

⁴⁶ Malakoff Humanis (2022), « Baromètre annuel Santé et qualité de vie au travail – 2014 à 2022 ».

⁴⁷ Drees (2021), Études et Résultats, n° 1216

ILLUSTRATIONS D'INITIATIVES MUTUALISTES OFFRE DE SERVICES/ACCOMPAGNEMENT



- **Harmonie Mutuelle** > Focus « Absentéisme » - pilotage des arrêts de travail ; « Mon accompagnement entrepreneur » - Offre de services destinée aux dirigeants/travailleurs non-salariés
- **MNT, MGEN** > Accompagnement au retour à l'emploi après un arrêt de travail de longue durée
- **UNEO, MGP, MNH** > Dispositifs d'assistance psychologique
- **La Mutuelle Générale** > Flex – Offre de services via une plateforme 100 % digitale dédiée au bien-être des salariés : téléconsultations, écoute psychologique, prévention des troubles musculo-squelettiques, formation aux premiers secours, aide aux aidants – cette plateforme propose des services aux petites entreprises, ainsi qu'un Pack seniors et une offre à destination des travailleurs non-salariés
- **Macif/Matmut** > Dispositifs à destination des salariés aidants
- **Aesio** > Santé au féminin – Actions de prévention et de sensibilisation sur l'endométriose
- **Vyv** > Service handicap en entreprise

Précisions méthodologiques

Pour construire ce panorama, la Mutualité Française a mobilisé des données issues de différentes sources :

- Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), pour les données sur l'évolution de la sinistralité selon les sexes
- Caisse nationale d'assurance maladie - risques professionnels, pour les données sur les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet des salariés du secteur privé
- Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), pour les données de l'enquête sur les Conditions de travail.
- Direction de la recherche, des études et des statistiques (DREES), pour la densité de médecins du travail.
- Eurostat et Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), pour les données de comparaison internationale.
- Ministère de la Fonction publique, pour les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles des fonctionnaires
- Mutualité sociale agricole, pour les données sur les accidents du travail et les maladies professionnelles des salariés et non-salariés agricoles

Les indicateurs présentés concernent les 13 régions métropolitaines et 4 régions d'Outre-Mer (Guadeloupe, Réunion, Guyane et Martinique).



DES PERCEPTIONS



La santé au travail

En 2017 la Mutualité Française a lancé, avec le concours de Toluna Harris Interactive, son Observatoire afin de proposer régulièrement **un état des lieux des représentations des Français à l'égard de leur système de santé et de leurs préoccupations quotidiennes en la matière**. État des lieux s'appuyant chaque année sur le croisement de données de perception (identifier les opinions et le regard porté par les Français) et de données de comportement (poser les attitudes) compilées parallèlement.

L'édition 2023 conserve cette ambition barométrique, qui permet de mettre en lumière **les mouvements d'opinion survenus depuis 5 ans** à l'égard d'un système de santé secoué par **des crises importantes** (séquelles de la pandémie de Covid-19, tensions actuelles autour du reste à charge dans un contexte de forte inflation, etc.).

Cette année, un focus particulier est également effectué dans l'univers professionnel, afin d'**évaluer la manière dont les Français perçoivent les enjeux de santé au travail, les représentations qu'ils en ont, ainsi que la façon dont ils évaluent la mobilisation des entreprises en la matière**.

Afin d'offrir un diagnostic complet à l'égard de ce sujet, le dispositif d'enquête auprès du grand public a été complété par **une enquête menée auprès de dirigeants d'entreprise de 1 salarié ou plus, permettant de mettre en lumière les éventuelles similitudes et décalages de perception dans ce domaine par rapport aux Français**.

Deux enquêtes ont été réalisées :

- Un sondage quantitatif en ligne auprès de 3 222 personnes représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus, réalisé du 22 novembre au 9 décembre 2022. Au sein de cet échantillon ont été interrogés 1 513 salariés. Un sur-échantillon de 150 indépendants en activité a également été interrogé, ramené à son poids réel au sein de l'échantillon global ;
- Un sondage quantitatif par téléphone auprès d'un échantillon de 201 dirigeants d'entreprises (direction générale, direction des ressources humaines, direction d'établissement...) représentatif des entreprises françaises de 1 salarié et plus, réalisé entre le 23 novembre et le 2 décembre 2022.

Que retenir de cette enquête ?

Un système de santé en question

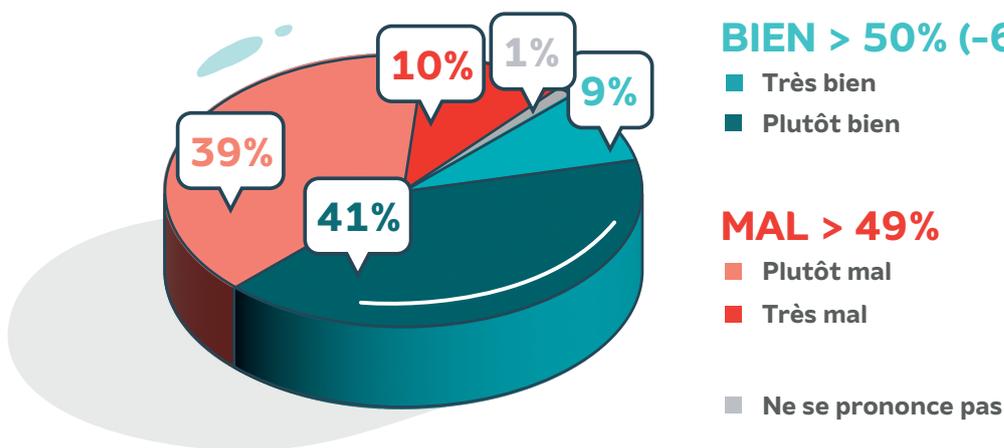
Dans l'ensemble, et dans un schéma particulièrement sensible depuis le ralentissement de la crise sanitaire, les Français ont la perception que le système de santé se dégrade. Depuis le pic de confiance à l'égard du système enregistré en août 2020 après le premier confinement (70 %) qui permettait de retrouver l'optimisme post-électoral de 2017 (70 %) le sentiment que le système de santé fonctionne bien en France est en déclin, pour atteindre aujourd'hui 50 % seulement. **Un Français sur deux considère ainsi aujourd'hui que le système de santé fonctionne mal (49 %), le taux de défiance le plus haut enregistré depuis le début du baromètre.** Un jugement qui place d'emblée cette vague d'enquête dans un certain pessimisme, les doutes actuels se projetant sur l'avenir. Seuls 39 % (au plus bas depuis 2017) des Français se montrent ainsi optimistes pour l'avenir du système de santé quand la majorité est défaitiste (61 %).

La tendance à la baisse observée depuis la crise sanitaire se poursuit à nouveau



Diriez-vous que le système de santé en France fonctionne bien ou mal aujourd'hui ?

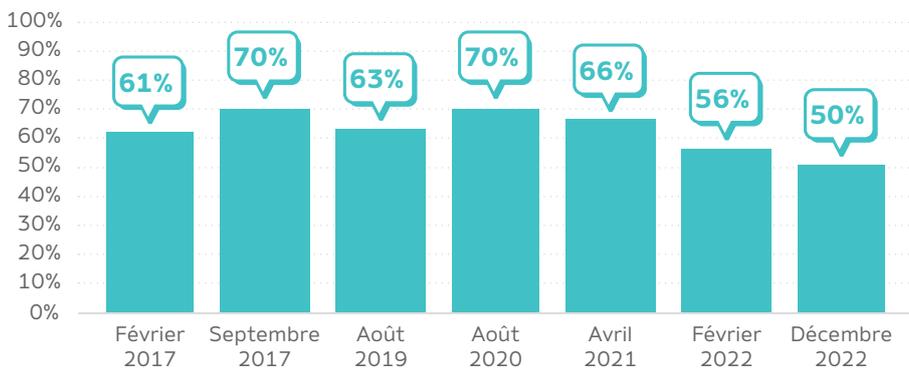
À tous, en %



1 Français sur 2

Seul 1 Français sur 2 fait part d'une perception positive du fonctionnement du système de santé, ce qui établit cet indicateur au niveau le plus bas mesuré depuis la création de ce baromètre en 2017

Le système de santé fonctionne BIEN



L'état d'esprit pessimiste à l'égard de l'accès aux soins dans son ensemble se lit particulièrement, comme un écho au contexte économique et social actuel, **au regard des difficultés financières et géographiques auxquelles sont confrontés les Français. L'accès de tous à des soins de qualité (47 % pensent que le système le permet, -15 points) semble aujourd'hui compromis** et sans perspectives d'améliorations (56 % pensent que la situation va empirer dans les années à venir).

Un sentiment qui est nourri notamment par les propres expériences des Français, chez qui la pression économique semble forte. Alors que le reste à charge 0 était une ambition du dernier quinquennat, 56 % des Français (+6 points) ont le sentiment que leur RAC est aujourd'hui en augmentation (notamment en ce qui concerne les soins dentaires (62 %), l'optique (59 %) ou les consultations chez des médecins spécialistes (58 %)). Une perception qui n'apparaît pas prête de s'inverser puisque 2 Français sur 3 estiment que leur reste à charge risque encore d'augmenter dans les années à venir.

Des Français en bonne santé... mais qui connaissent certaines difficultés au travail

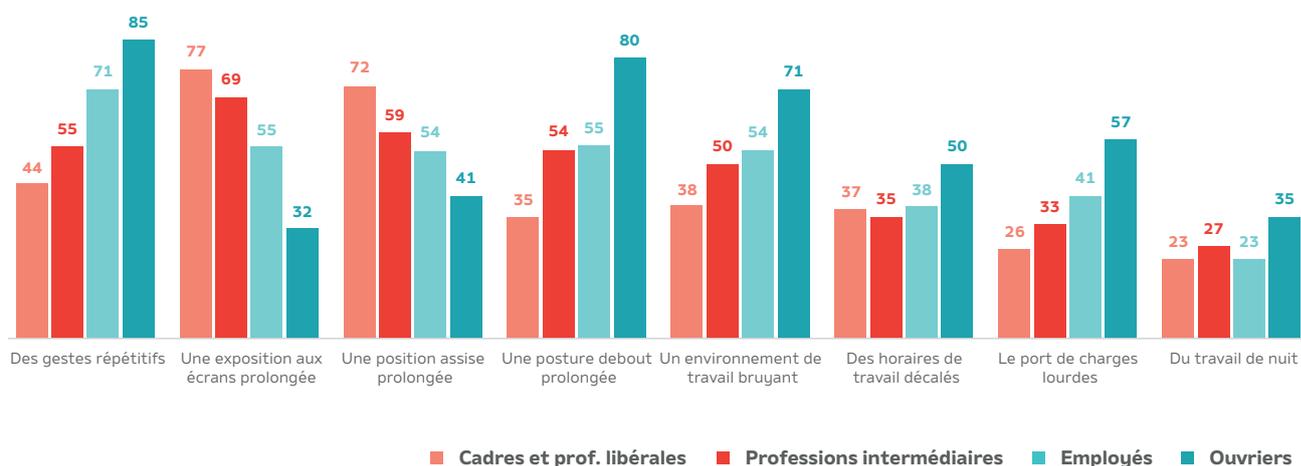
Si les Français font part d'avis plutôt négatifs au sujet du système de santé, ils se montrent nettement plus positifs lorsqu'il s'agit d'évaluer leur propre santé : **83 % d'entre eux déclarent se sentir en bonne santé**, même si seuls 14 % d'entre eux affirment se sentir en très bonne santé. Un ressenti positif qui se traduit tant sur le plan physique (**80 % déclarent bien se sentir physiquement**) que psychologique (**73 %**). Ce sentiment d'être en forme, en bonne santé, est relativement uniforme au sein de la population, même si le sentiment de bien-être physique décroît légèrement avec l'âge, et que le sentiment de bien-être psychologique suit la logique inverse.

Lorsqu'on est actif, le sentiment d'être en bonne santé, physiquement comme mentalement, est également très majoritaire, sans grande différence avec la moyenne nationale. Mais des spécificités distinguent cette population de l'ensemble et montrent des liens relativement importants entre le monde du travail et la santé. **Bien que la grande majorité des actifs se déclarent satisfaits de leur travail au quotidien (76 %), ils sont une part considérable à estimer que leur travail a un effet sur leur santé, qui tend plutôt vers la dégradation (39 %) que vers l'amélioration (25 %) de leur santé.** Des effets négatifs qui peuvent s'expliquer par certaines difficultés rencontrées au cours de l'activité professionnelle. Les actifs confient ainsi être fréquemment soumis à la réalisation de gestes répétitifs (62 %), à une exposition prolongée aux écrans (60 %) ou à une position assise prolongée (59 %). **Des chiffres d'ensemble qui masquent de vraies différences selon les catégories de métiers :** les ouvriers se déclarent davantage exposés aux contraintes liées à un effort physique (gestes répétitifs, 85 % ; posture debout prolongée, 80 %), quand les cadres et professions libérales se montrent davantage concernés par une exposition prolongée aux écrans (77 %) et une position assise prolongée (72 %). Le vécu des actifs relate bien ainsi des difficultés particulières à chaque type de profession, et montre le besoin d'une approche toujours spécifique de la santé au travail. En parallèle des difficultés exprimées dans le cadre de leur emploi, plus de la moitié des actifs font part du sentiment d'une intensification de leur charge de travail au cours des derniers mois (54 %), voire d'un allongement de leurs horaires pour plus d'un tiers (39 %).

Des contraintes variables et inhérentes à la catégorie de métier exercé

? Dans le cadre de votre travail, êtes-vous exposé souvent ou non à chacune des conditions de travail suivantes ?

Aux actifs, en % de réponses « Souvent/Très souvent »



Au-delà de ces difficultés liées à la nature même de leur poste, **49 % des actifs indiquent consciemment avoir déjà rencontré des problèmes de santé au travail, dont 24 % à plusieurs reprises.** Et dès qu'on entre avec plus de détail dans le quotidien, ils sont en réalité beaucoup plus nombreux (91 %) à avoir connu des difficultés. La fatigue (84 %), le stress (76 %) et la perte de motivation (72 %) sont les problèmes les plus fréquemment rencontrés par les actifs, qui sont également nombreux à évoquer des douleurs physiques régulières (61 %), des phases dépressives (53 %) ou un sentiment d'isolement (48 %).

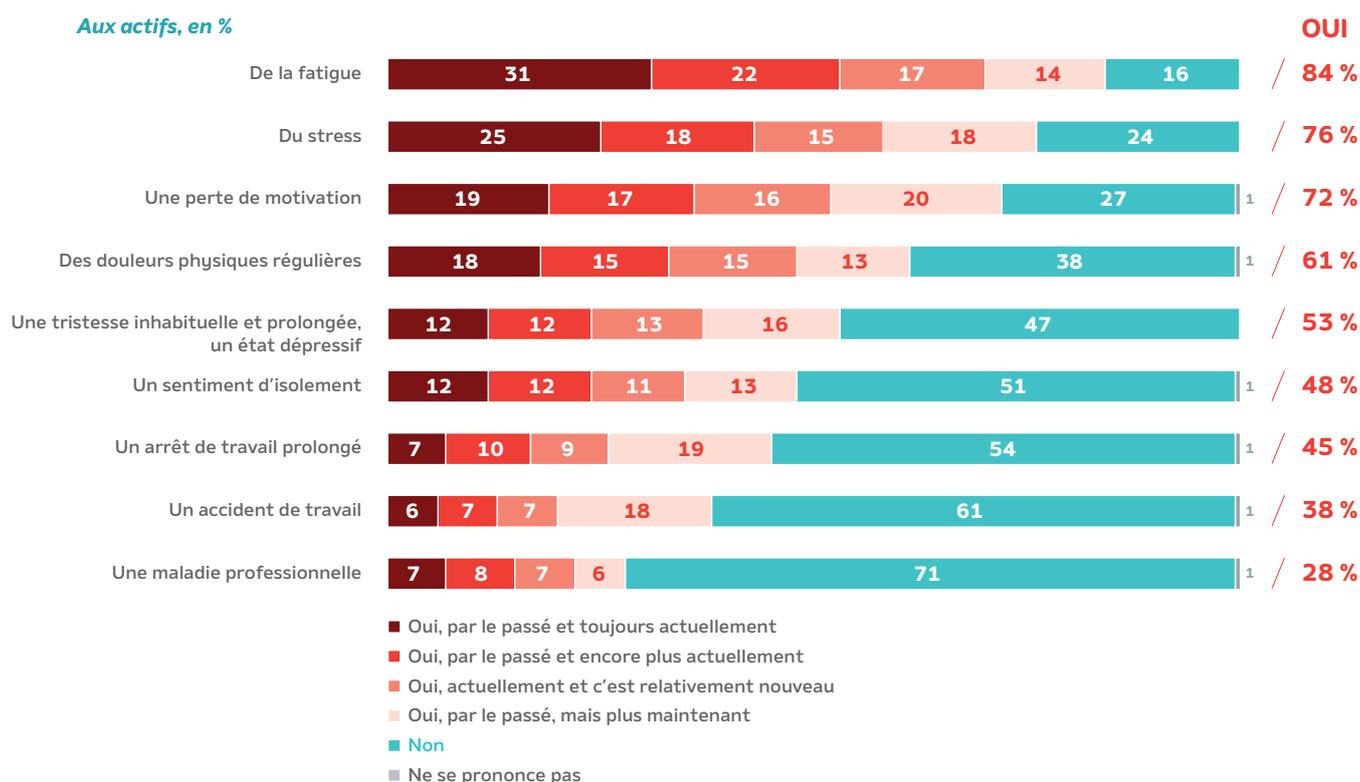


91 %
des actifs ont déjà rencontré des problèmes de santé

La fatigue, le stress et la perte de motivation sont les problèmes de santé les plus rencontrés dans le cadre du travail

Plus précisément, dans le cadre de votre travail, vous est-il arrivé de ressentir ou de connaître ...?

Aux actifs, en %



Des problèmes fréquents, mais encore tabous : seule la moitié des personnes ayant déjà été confrontées à ce type de situation déclarent en avoir parlé (49 %), bien que ce complexe affecte moins les plus jeunes (60 % d'entre eux indiquent en avoir déjà parlé). **Lorsque le sujet est évoqué, cela se fait le plus souvent avec son médecin traitant (55 %) ou avec ses proches (collègues, entourage) plutôt que via les structures de l'entreprise (ressources humaines, 14 % ; organisations syndicales, 11 %).** Seule la médecine du travail apparaît comme un interlocuteur privilégié (40 %) parmi les ressources existantes dans le cercle professionnel. Quoiqu'il soit loin d'être systématique, le fait d'aborder ces sujets se révèle par ailleurs généralement efficace, **puisque les actifs l'ayant fait soulignent l'utilité des réponses fournies, notamment par les professionnels du secteur (médecins et mutuelles) pour faire face à la situation et l'améliorer.**

Les actifs témoignent donc une difficulté à évoquer les sujets liés à la santé, psychologique ou physique, auprès des interlocuteurs de l'entreprise. Si cette réticence peut s'expliquer par de multiples facteurs qu'ils soient sociétaux ou propres à chaque contexte professionnel et au vécu de chaque individu, on peut également noter un vrai déficit d'information chez les actifs sur la question, qui ne favorise pas le partage de ses difficultés. En effet, **la majorité des actifs se sentent mal informés sur différents aspects liés à la santé au travail comme les maladies professionnelles physiques (52 %) ou les souffrances psychologiques liées au travail (52 %), voire confient manquer d'informations sur les interlocuteurs à contacter en cas de souffrance au travail (52 %).**

Ce manque d'information pour identifier les risques au travail et ces réticences à les confier à l'entreprise trouvent de vrais échos dans le regard des dirigeants, qui confient avoir certaines difficultés à identifier et gérer chez leurs salariés **certaines situations comme les maladies physiques (49 % indiquent rencontrer des difficultés à traiter ce type de situation), les maladies psychologiques (48 %), les arrêts de travail de courte (47 %) ou de longue durée (46 %) ainsi que les accidents de travail (38 %)**. Les dirigeants confient d'ailleurs se sentir aujourd'hui en manque d'accompagnement (de la part notamment des professionnels de santé comme la médecine du travail, 41 %) et en manque d'information, qu'il s'agisse des actions à mener pour améliorer la santé des salariés au travail (36 %) ou ce que recouvre effectivement le mal-être au travail (30 %).

Chez les actifs comme chez les dirigeants, le sujet est donc sensible et difficilement appréhendé, ce qui peut avoir des conséquences sur la vie des entreprises. Les dirigeants interrogés ont ainsi reconnu avoir été confrontés (même si les cas sont souvent rares) à certaines tensions RH comme des arrêts de travail de courte durée à répétition (36 %) ou de longue durée (26 %), des maladies physiques professionnelles (19 %) ou encore des accidents de travail (19 %).

Des entreprises attendues sur la prise en compte des enjeux de santé

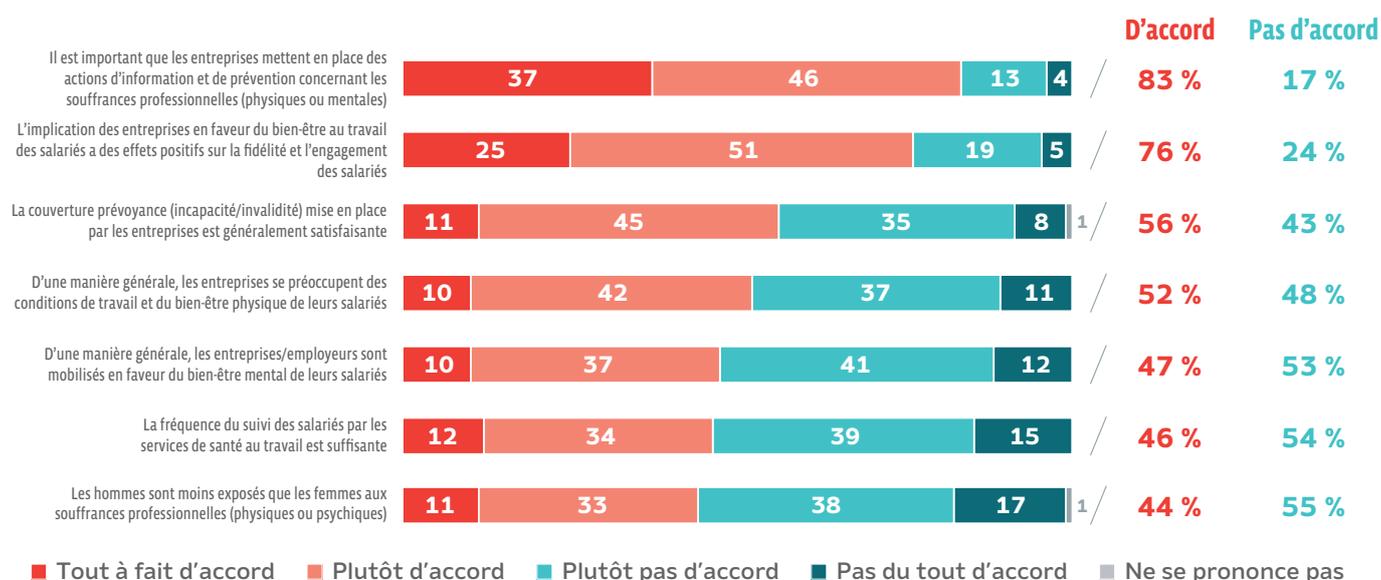
Perçues comme jouant un rôle sur la santé de ses salariés, les entreprises sont très attendues pour leur engagement sur la question de la santé au travail, et notamment sur leurs actions **en matière de prévention concernant les souffrances professionnelles (83 %)**. Un sentiment également partagé par les salariés (80 %) et les dirigeants d'entreprise (90 %), qui tous, indiquent **qu'il s'agit d'un sujet important**. Une attente qui est d'autant plus importante que la santé au travail est perçue comme le sujet de tous : hommes et femmes, salariés les plus jeunes ou les plus âgés, ayant des postes d'encadrement ou non, d'expérience, les dirigeants confirment bien que tous les profils peuvent être également concernés par les difficultés de santé au travail.

Plus de 3 Français sur 4 estiment qu'il est important que les entreprises mettent en place des actions d'information au sujet des souffrances professionnelles et que leur implication en faveur du bien-être au travail a des effets positifs sur l'engagement des salariés. Néanmoins les actions engagées semblent insuffisantes



Êtes-vous d'accord ou non avec chacune des affirmations suivantes ...?

Aux actifs, en %



Mais à ce stade, l'engagement des entreprises est largement mis en doute par les Français : **qu'il s'agisse d'améliorer les conditions de travail ou de développer des actions de prévention concernant la santé au travail, les entreprises ne sont considérées comme mobilisées que par un Français sur deux**. Une mise en doute qui toutefois varie selon la taille et le secteur de l'entreprise, les plus petites et celles du secteur privé étant davantage perçues comme mobilisées à ce sujet

que les plus grandes et celles du secteur public. Les Français faisant part de leur défiance envers les entreprises concernant les enjeux de santé étendent leurs doutes aux acteurs qui font partie de du monde de l'entreprise, à qui ils témoignent une confiance toute relative pour améliorer la santé des personnes au travail. **Moins de 4 Français sur 10 font ainsi part de leur confiance à l'égard des directions d'entreprise (39 %) et des managers (37 %)**, plaçant ainsi ces acteurs comme les moins dignes de confiance sur ce sujet, loin derrière les professionnels de santé (78 %), la Sécurité sociale (60 %) ou les mutuelles (57 %). À noter, comme observé précédemment, que la médecine du travail est le seul acteur de l'entreprise à inspirer de la confiance (63 %).

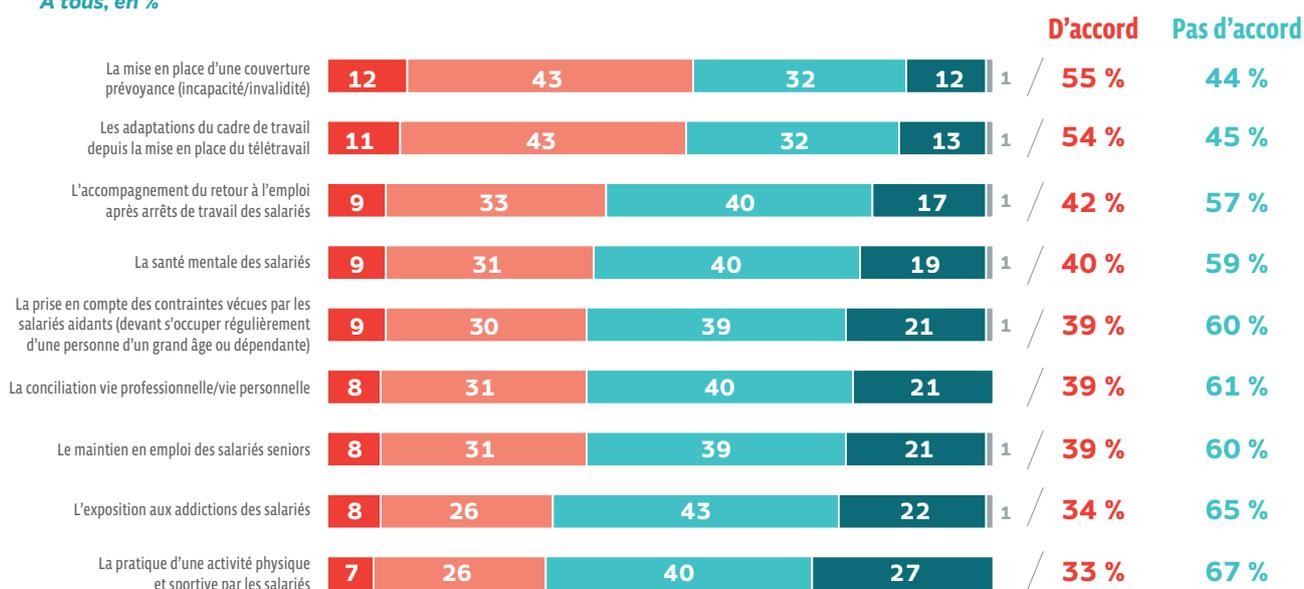
Le faible engagement des entreprises pour la santé et l'amélioration des conditions de travail est sensible pour les Français au regard de leur manque d'investissement dans des solutions effectives. Seul 1 Français sur 2 partage ainsi le sentiment que les entreprises se préoccupent de la mise en place d'une couverture prévoyance ou des adaptations du cadre de travail depuis la mise en place du télétravail, les questions d'exposition aux addictions des salariés (34 %) et de la pratique d'une activité physique et sportive constituant les derniers sujets de préoccupation perçus des entreprises. **Une perception qui diffère assez nettement du sentiment affiché par les dirigeants, qui estiment considérer comme particulièrement prioritaires certains sujets sur lesquels les Français leur reprochent un manque de préoccupation** comme la mise en place d'une couverture prévoyance (61 % vs 55 %) ou la santé mentale de leurs salariés (61 % vs 40 %). Une divergence de perception qui se mesure à l'aune des dispositifs concrètement mis en place dans les entreprises.



Les entreprises sont jugées dans l'ensemble comme peu impliquées dans l'amélioration de la santé au travail. Leur niveau d'implication est dans le détail aussi perçu comme peu élevé : les Français estiment notamment qu'elles se préoccupent peu de thématiques comme la lutte contre la sédentarité via le sport ou l'emploi des seniors.

Diriez-vous que les entreprises/employeurs se préoccupent ou non des différents enjeux suivants :

A tous, en %



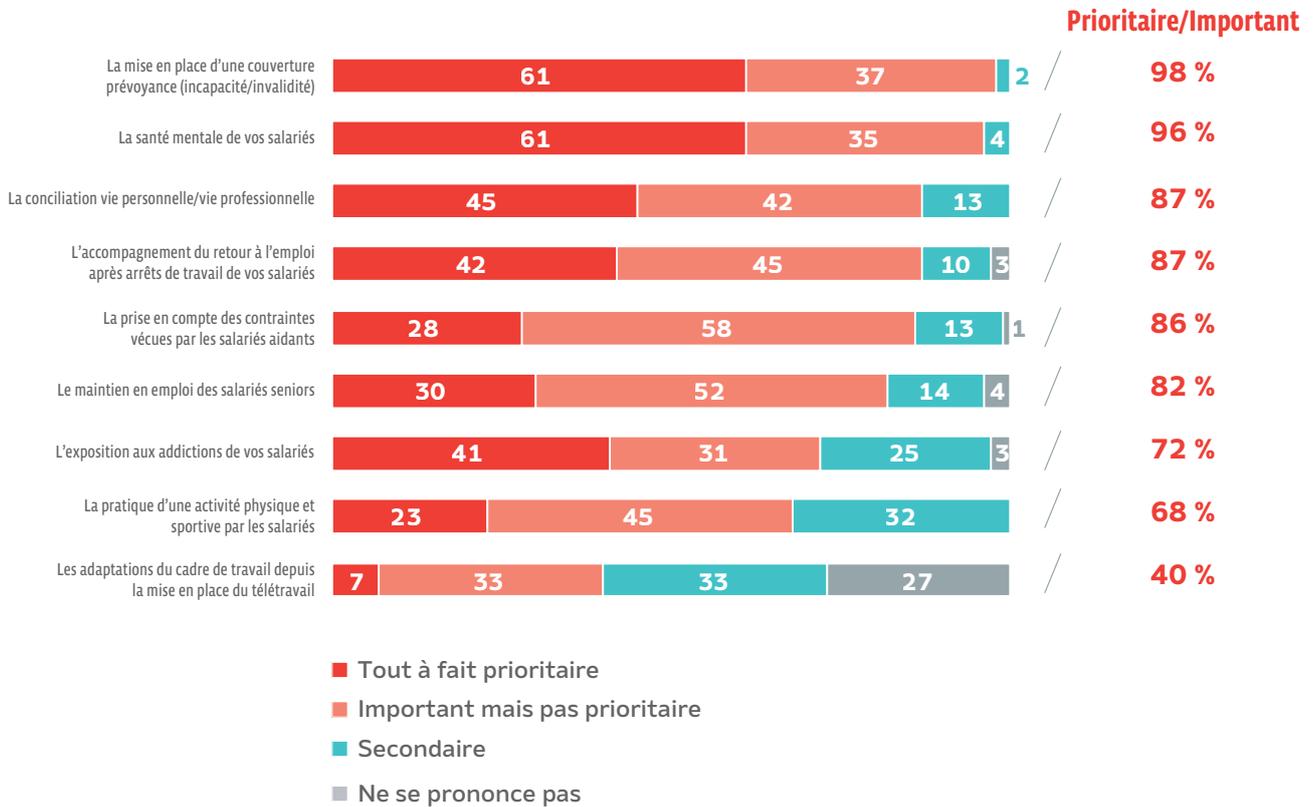
- S'en préoccupe beaucoup
- S'en préoccupe un peu
- Ne s'en préoccupe pas vraiment
- Ne s'en préoccupe pas du tout
- Ne se prononce pas

La mise en place d'une couverture prévoyance et la santé mentale des salariés apparaissent comme les sujets les plus prioritaires concernant la santé au travail



Chacun des thèmes suivants est-il/devrait-il être (si vous en mettiez une en place à l'avenir) prioritaire, important mais pas prioritaire, ou secondaire en matière de prévention concernant la santé au travail ?

À tous les dirigeants, en %



Un sujet fait néanmoins davantage débat dans les sujets prioritaires pour le bien-être et la santé au sein des entreprises. Si les dirigeants considèrent largement qu'il est important de prendre en considération les contraintes vécues par les salariés aidants dans le cadre de leur vie professionnelle (86 %) ils ne sont pas certains qu'il soit réellement de leur responsabilité de mettre en place des dispositifs spécifiques les concernant : 58 % considèrent que ce n'est pas leur rôle. Pourtant, les Français estiment à l'inverse très largement qu'il devrait s'agir d'un sujet à prendre en considération pour elles, qu'il s'agit bien de leur rôle social (66 %). Un sujet qui oppose, donc, Français et entreprises, à ce stade, alors que la dépendance et le rôle des aidants sont de plus en plus au cœur des considérations d'une société vieillissante.

Concrètement : quelles actions sont mises en place par les entreprises aujourd'hui ?

Si les Français sont assez critiques à l'égard de l'engagement des entreprises, force est de constater que rares sont les salariés qui ont le sentiment (et encore moins la certitude) que leur propre entreprise a pris des mesures concernant différents aspects de la santé au travail : seuls 40 % pensent que leur entreprise a mis en place des dispositifs pour tenir compte des effets du télétravail sur la santé, 46 % des dispositifs en faveur du maintien en emploi des salariés seniors, 43 % des dispositifs en faveur des salariés aidants et de la pratique d'une activité physique. Perçues comme très bénéfiques lorsqu'elles sont prises, ces mesures visant à prendre en compte et à améliorer la santé

au travail des salariés apparaissent ainsi encore relativement confidentielles, ce que confirment les dirigeants interrogés : 11 % indiquent avoir mis en place des dispositifs concernant les effets sur la santé du télétravail, 28 % des dispositifs en faveur du maintien en emploi des salariés seniors, 17 % des dispositifs en faveur des salariés aidants et 14 % en faveur de la pratique d'une activité physique.

Au total, **seuls 43 % des dirigeants indiquent avoir mis en place au sein de leur entreprise une politique globale de prévention en matière de santé au travail, avec de vrais écarts selon la masse salariale.** Les entreprises les plus petites ont tendance à se montrer en déficit sur le sujet, quand l'atteinte d'un seuil critique d'employés (au moins 50 personnes), incite davantage au développement d'une politique de prévention (76 %). Pourtant, chez tous, l'enjeu est appréhendé. Les dirigeants partagent l'avis du grand public sur la nécessité de l'implication de l'entreprise dans le bien-être physique et mental de leurs salariés (90 %) et ses possibles répercussions positives, comme l'engagement et la fidélité plus grande des salariés (96 %).

Ces niveaux de mise en place de dispositifs concrets à l'égard de la santé et de la prévention en entreprise permettent de mieux rendre compte **des divergences de perception qui existent entre les dirigeants d'entreprise et les Français.** Si les uns estiment aujourd'hui prendre en compte ces enjeux et les considérer à leur juste valeur, les autres attendent des preuves concrètes sur ce qui est fait dans les entreprises, être mieux informés de ce qui peut être mis en place dans leur entreprise.

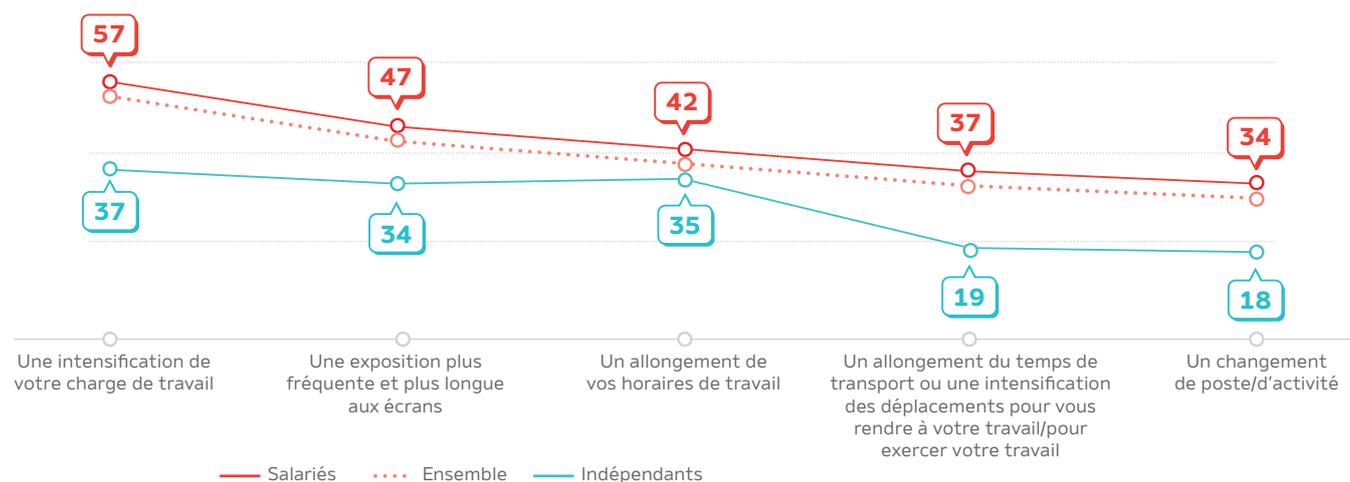
Au-delà des entreprises, des indépendants pour qui l'information sur la santé au travail reste à construire

Globalement, **les indépendants s'estiment en meilleure condition physique que la population salariée** (87 % contre 82 % des salariés). Mieux dans leur santé, ils se sentent également généralement plus satisfaits de leur travail au quotidien (avec une note moyenne de 7,1 contre 6,8 pour les salariés) et semblent un peu moins atteints dans leur santé par les échos de leur vie professionnelle. Majoritairement, les indépendants estiment que leur travail n'a pas d'effet sur leur santé (53 %), et 28 % seulement pensent qu'elle la dégrade (alors que c'était le cas de 38 % des salariés). **Cette perception est soutenue notamment par une forme de préservation de leur qualité de travail ces derniers mois**, les indépendants déclarant moins que les salariés avoir été soumis à une intensification de leur charge de travail (37 % contre 57 % des salariés), à une exposition allongée aux écrans (34 % contre 47 %) ou à un temps de transports plus long (19 % contre 37 %).

Des évolutions liées aux modalités de travail qui sont davantage expérimentées par les salariés que par les indépendants au cours des 12 derniers mois.

? Au cours des 12 derniers mois, dans le cadre de votre travail, avez-vous fait face à chacune des situations suivantes ?

Aux actifs, en % de réponses « OUI »



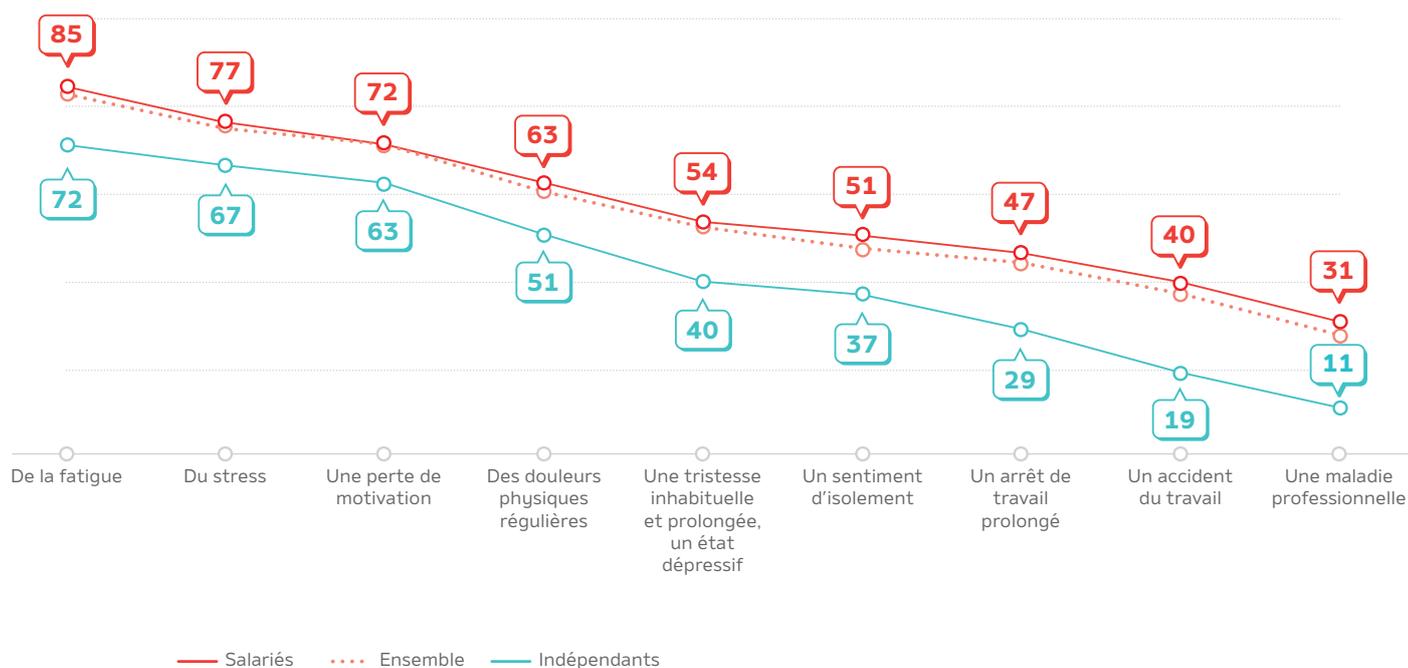
35 %
des indépendants estiment que leurs horaires de travail se sont allongés

Plus spécifiquement, les indépendants déclarent moins fréquemment que les salariés avoir eu des problèmes de santé. **Si la fatigue, le stress, la perte de motivation et les douleurs physiques régulières restent majoritairement expérimentés, ils se situent à des niveaux moindres que ceux ressentis par salariés.**

Les salariés expriment davantage que les indépendants avoir rencontré ces problèmes

? Plus précisément, dans le cadre de votre travail, vous est-il arrivé de ressentir ou de connaître ... ?

Aux actifs, en % de réponses « OUI »



Les indépendants seraient-ils ainsi plus heureux et en meilleure santé au travail ? Il faut nuancer ce constat au regard du niveau d'information dont ils témoignent sur le sujet. Si salariés et indépendants partagent la perception d'être mal informés sur les différentes maladies professionnelles, les professionnels à consulter en cas de difficulté, ou encore les solutions et les actions de prévention qui peuvent être menées dans le cadre professionnel, **les indépendants expriment une plus forte méconnaissance que les salariés, avec de larges écarts (allant de 11 points pour les signes et symptômes associés au mal-être au travail à 20 points en ce qui concerne les professionnels à consulter en cas de souffrance et les actions de prévention)**. Derrière la satisfaction des indépendants se cache ainsi peut-être également un manque d'information qui leur permettrait moins de repérer certaines fragilités au travail.

De par leur statut d'indépendant, et donc, par définition, de fonctionnement en autonomie et d'éloignement du monde de l'entreprise, les indépendants montrent également une forme de distance avec les acteurs pouvant s'impliquer dans l'amélioration de la santé au travail. Ils témoignent ainsi **d'une confiance plus faible que la moyenne, qu'il s'agisse de la médecine du travail (47 % contre 64 % pour les salariés), de la sécurité sociale (45 % contre 59 % chez les salariés) ou des mutuelles (40 % contre 55 % pour les salariés)**. Pourtant, la demande en termes de prévention existe : **54 % des indépendants déclarent que les moyens de préserver leur état de santé constitue leur préoccupation principale en matière de santé au travail.**



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.



L'OBSERVATOIRE

6^e édition - Février 2023

La santé au travail

L'entreprise est un territoire de santé et la qualité de vie au travail est un déterminant de la santé globale des travailleurs, quels que soient leurs statuts.

Le 4^e Plan Santé au travail (2021-2025) reconnaît les organismes complémentaires comme des acteurs de la prévention au travail et les négociations sur la protection sociale complémentaire des fonctionnaires ont mis en avant le rôle que les assurances complémentaires sont amenées à jouer en matière de prévoyance, et ce d'autant plus si l'âge légal de départ en retraite est reporté.

Aussi la Mutualité Française consacre la 6^e édition de son Observatoire à la santé au travail, au moment où la loi du 2 août 2021 visant à renforcer la prévention en santé au travail fêtera prochainement sa première année d'application.

